

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 24 juin 2025

Président de séance			
Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BAVEREL Olivier			
CHAACHOUA Hamid	X		
CROSS Benjamin	X		
DUMESTRE-PERARD Chantal	X		
ORSINI-SAILLET Catherine		X	CHAACHOUA Hamid
PINSAULT Nicolas		X	VAUFREYDAZ Dominique
SEIDELIN Signe	X		
VANIER Léo	X		
VAUFREYDAZ Dominique	X		Départ à 16h40; MARTINEZ MARCOUX Marie-José
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOURREL Romain	X		DUMESTRE-PERARD Chantal
BRETON Jean		X	
CARNEL Jean-Stéphane	X		
CASTEBRUNET Hélène		X	LEMASSON Germain
DEPAU Giovanni	X		
DEPRET Christian	X		
DE ROSNY Eve	X		
MACLEAN Catriona	X		
MARTINEZ MARCOUX Marie-José	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie		X	BOURREL Romain
CHALON Nathalie		X	
GIROUD Séverine	X		
LEMASSON Germain	X		
RACKI Valérie	X		
VALARCHER Olivier		X	RACKI Valérie

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
MOCELLIN Raphaël (T)		X	
BAILE Henri (S)		X	CARNEL Jean-Stéphane
NEVES Manuel (T)	X		
En attente d'un suppléant			
HAMDI-SEBASTIANIS Myriam			
CHEMINAUD Sandrine			

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
DUMON Astrid (T)	X		
RIAUX Lisa (S)			
HENNEQUIN Jean Richard Claus (T)		X	DI IORIO Énée
SAFFER Thomas (S)			
QUELIN Léa (T)			
FLORENTIN Wilson (S)	X		
COPIN Nicolas (T)			
PALIARD Marie (S)			
RICHARD Louison (T)		X	WARIN Malo
LIEGEOIS Estéban (S)			
RAMBAUD Sarah (T)	X		
PORTE Marie-Lou (S)			
METRAL Charles (T)			
SOEHNLEN Gabriel (S)			
MOREAU Ulysse (T)			
CROTTA Thaïs (S)			
PETRON Emma (T)			
BOUSSIT Etienne (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
GUIDETTI Malo (T)	X		
PRICOT Basile (S)			
BERIO Clémence (T)	X		
GINESTET Cassie (S)			
WARIN Malo (T)	X		
PICCARRETA Tom (S)	X		
GEIBEN Héloïse (T)		X	BERIO Clémence
PEREZ Marie (S)			
LEUILLIER Adrien (T)		X	RAMBAUD Sarah
VILLAND JACQUET Aurore (S)			
SAUZEAU Antoine (T)			
MOULIN Loane (S)			
DANIEL Maeva (T)	X		
LE GAL Antoine (S)			
DECHENAUD Émile (T)		X	DUMON Astrid
SAILLARD Tina (S)			
VIRICEL Élise (T)			
DI IORIO Énée (S)	X		

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
David DECHENAUD	Vice-président Formation	X	
Marc ODDON	Vice-président Formation tout au long de la vie et apprentissage	X	
Isabella ZIN TOMASINO	Membre de la vice-présidence (Grenoble INP – UGA)		X
Aurélien DIASPARRA	Membre de la vice-présidence (ENSAG – UGA)	X	
Hedwig MESSANA	Membre de la vice-présidence (IEPG – UGA)		X
Florian BARRIERE	Membre de la vice-présidence (H3S – UGA)		X
Lionel FILIPPI	Membre de la vice-présidence (EUT– UGA)		X
Emmanuel PEYRE	Membre de la vice-présidence (Faculté des sciences - UGA)		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation		Excusée
Anne ALMERAS ou son adjointe	Directrice de la DEFI	X	
Séverine ROYER ou son adjointe	Directrice de la DOIP		X
Hélène PEYRACHON ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Fabrice MENARD	Directeur de la DAPI		X
Morgane CHAMOND	Responsable service des moyens DRTP		X
En attente ou son représentant	Directeur/trice du CROUS		

Destinataires des convocations pour information

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Philippe ROUX	Vice-président Recherche		X
Carole TENOT	Agent comptable		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice générale des services ou son représentant		X

Invités Ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Sophie LOURGANT	Vice-présidente Égalité, Parité, Non-discrimination	X	
Théo VISCHÉL	Professeur, référente Responsabilité Sociétale et Environnementale	X	
Claire COURTECUISSÉ	Chargée de mission pour la Transversalité	X	
Edith CLAVEL	Chargée de mission Voie Technologique	X	



Secrétariat d'instance			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Carole BOYER MORIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	



Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique.
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Points d'information

1. **Informations du Vice-président Formation**
2. **Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS**
3. **Présentation du calendrier CFVU 2025/2026**

Points soumis à vote

1. **Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025**
3. **Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs**
4. **Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"**
5. **Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire**
6. **Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD**
7. **Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales**
9. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique**
10. **Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT**
11. **Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)**
12. **Questions diverses**

Réforme de l'entrée des études de santé



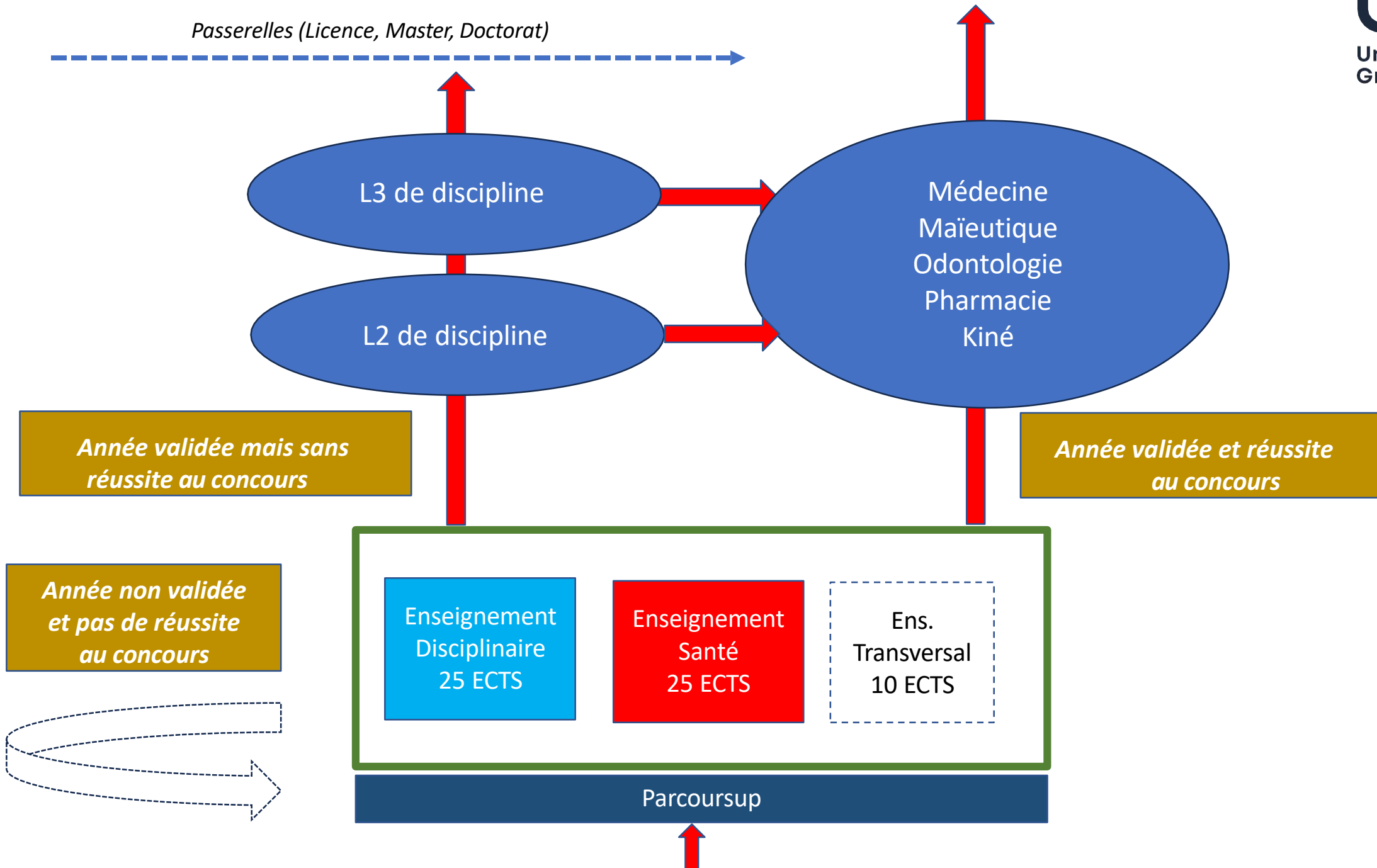
Réforme de l'entrée dans les études de santé

- Une réforme nationale, avec un **texte réglementaire à venir** : annonces attendues le 30 juin
- Remplacement du système actuel **PASS/LAS** par un schéma unique dans les études de santé

Actuellement à l'UGA

- Environ 1130 étudiants en portail d'accès spécifique santé
- Environ 600 étudiants en licence accès santé (avec option santé)

Mise en œuvre possible à la rentrée 2026, avec en ce cas une apparition dans Parcoursup à l'automne 2025.



Principes de travail

- Un **projet d'établissement**, piloté par la présidence et les composantes académiques.
- L'année PLAS est construite conjointement par les **Facultés de médecine et de pharmacie** (responsables du bloc santé) et **les autres composantes** (DSDA...).
- Toute **UFR** qui porte un bloc « disciplinaire » sera en charge de ce bloc.
- Le point de départ de la réflexion pour chacun de ces blocs sont les prérequis en L2, et respectivement en MMOPK, afin de favoriser une **orientation réussie**.
- La recherche du meilleur **maillage du territoire** fait partie intégrante de la réflexion (Valence, USMB).
- La limitation du nombre de blocs « disciplinaires » est recherchée afin de limiter les complexités de gestion.

Méthode

Mai et juin 2025

Réflexion pédagogique dans chaque composante afin d'identifier les blocs « disciplinaires » à proposer (nature, objectifs pédagogiques et débouchés de L2 à M2)

Début juillet 2025

Proposition stabilisée des blocs disciplinaires

- Chaque UFR dépose ses propositions de blocs disciplinaires
- Chaque UFR indique les débouchés en L2 de ces blocs
- Chaque UFR décrit les modalités d'articulation avec bloc santé et les 10 ECTS transversaux
- Validation institutionnelle de blocs retenus (UGA)

Dès septembre 2025 :

- Structuration du bloc transversal (offres, optimisation ...)
- Préparation des informations à saisir sous Parcoursup

Benjamin CROSS: est-ce qu'il y a des estimations et des flux dans les licences traditionnelles ? Est-ce que cela augmenterait les effectifs ?

David DECHENAUD : l'objectif est plutôt de faire baisser les effectifs dans les filières médicales, notamment après la suppression des PASS et LAS. Actuellement, l'université compte 1 130 étudiants en PASS et 600 étudiants en LAS. Le nombre de places en PASS est jugé trop élevé (1 130 places, un record en France), ce qui conduit à un afflux d'étudiants pas toujours adapté au profil des études de santé.

Cette situation a pour conséquence un faible taux de réussite en deuxième année, car le nombre de places est limité par l'Agence Régionale de Santé (ARS), alors que le nombre d'inscrits en première année a beaucoup augmenté. L'objectif est de trouver un meilleur équilibre en discutant avec la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et le Recteur de Région pour ajuster les capacités d'accueil. La répartition des futurs étudiants dans les différentes options de la nouvelle filière est une autre question qui dépendra du nombre de ces options et des contraintes d'emploi du temps, notamment pour des composantes comme le DLST et la filière STAPS.

Astrid DUMON : est-ce que les places anciennement dédiées au PASS seront ajoutées aux capacités d'accueil existantes des licences traditionnelles, ou est-ce que leur intégration se fera selon une autre logique de répartition ?

David DECHENAUD : non, le volume de places restera constant ou inférieur. L'enjeu est de déterminer si les places libérées par la suppression du PASS seront simplement ajoutées aux capacités d'accueil actuelles des licences universitaires. L'université cherche à savoir si les filières traditionnelles verront leurs effectifs augmenter par un report direct des anciens étudiants de PASS. L'alternative serait une nouvelle logique de répartition et d'intégration de ces places, dissociée des capacités existantes. En somme, la question est de comprendre si l'arrêt du PASS entraînera une augmentation

mécanique des effectifs dans les licences existantes ou une refonte plus complexe du système d'admission.

Malo GUIDETTI : si le nombre total de places en première année reste le même, mais qu'elles sont réorganisées avec différentes options, cela pourrait signifier moins d'étudiants poursuivant en deuxième année de licence PASS. Ceux qui réussissent le concours de santé iront en médecine, ce qui videra ces filières de leurs meilleurs éléments, entraînant ainsi une diminution globale du nombre d'étudiants dans les licences classiques et donc, il y aura un appauvrissement.

David DECHENAUD : la restructuration des filières de santé ne vise pas à réduire le nombre de places en licence, mais à les réorganiser. Le principal défi réside dans la gestion et le transfert des ressources : les moyens financiers et humains du PASS, actuellement gérés par les facultés de santé, devront être partagés avec d'autres composantes de l'université. À cela s'ajoutent des problèmes logistiques, comme les déplacements des étudiants entre des campus éloignés, et la prise en compte des sites comme Valence qui n'ont pas de PASS.

Une solution envisagée pour limiter les perturbations serait que les facultés de médecine et de pharmacie créent des licences de santé. Cependant, la nouvelle réglementation imposera de toute façon ces changements.



Réforme de la formation des enseignants et des CPE

Les fondements de la réforme

► Mise en place d'un système fondé sur un pré-recrutement

- Formation initiale orientée
- Concours de pré-recrutement donnant accès à une formation appliquée rémunérée
Formation de 1 ou 2 ans selon la situation universitaire du lauréat
- Recrutement sur la base de la pratique et de la validation du diplôme

► Un pilotage de la formation recomposé

- Création d'une licence professorat des écoles - LPE : présente dans le dossier d'accréditation de l'université, elle est portée par une des composantes, l'INSPE pour l'UGA
- Fermeture des parcours préparatoires au professorat des écoles, à l'UGA adossés aux licences SDE (Grenoble) et STAPS (Valence)
- Mise en place du Master MEE

La licence professorat des écoles (LPE)

- Une licence sélective, portant la mention professorat des écoles (LPE)
- Une licence comportant des blocs de compétence non compensables afin que les étudiants diplômés soient dispensés des épreuves d'admissibilité du CRPE
- Une licence pluridisciplinaire, au contenu normalisé et insistant sur certaines compétences en vue de l'exercice des métiers concernés
- Une présentation en CFVU est prévue en septembre concernant l'accréditation de cette licence qui est un projet d'établissement, qui sera soumise au vote de la Faculté H3S.

Cadrage prévisionnel de la maquette LPE

- ▶ BLOC 1 – s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire
 - 1110 heures et 125 ECTS
- ▶ BLOC 2 – analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage
 - 120 heures et 15 ECTS
- ▶ BLOC 3 – s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier
 - 120 heures et 12 ECTS
- ▶ BLOC 4 – construire son projet professionnel
 - 120 heures et 12 ECTS
- ▶ Adaptation à chaque territoire
 - 100 heures et 10 ECTS

Astrid DUMON : j'avais des interrogations quant à la possibilité de faire des passerelles, notamment entre Sciences de l'Éducation (SDE), STAPS, etc. Actuellement, il est possible de passer d'une licence SDE à d'autres filières comme la sociologie, si le projet professionnel change. Avec la Licence « Professeur des Écoles » LPE, ces passerelles deviendraient plus difficiles, car cette licence sera plus spécialisée et professionnalisante, ce qui risque de limiter les possibilités de réorientation des étudiants. Inversement, la question se pose de savoir si l'accès au Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), nécessaire pour le concours, resterait garanti pour les étudiants issus d'une licence plus générale comme la Licence SDE.

David DECHENAUD : la nouvelle LPE a pour principal objectif de simplifier l'accès au concours de recrutement. Les étudiants qui valident ce parcours complet seront dispensés des épreuves d'admissibilité. Cependant, cette dispense est soumise à des conditions strictes.

Les étudiants qui intégreront la licence via des passerelles et qui n'auraient pas validé l'intégralité des blocs de compétences requis ne bénéficieront pas de cet avantage. Ils devront, comme les candidats issus d'autres filières (par exemple, psychologie ou STAPS), passer l'intégralité des épreuves du concours. Ce sera réglementaire. Donc, on peut calquer la licence SDE sur ces conditions réglementaires, c'est-à-dire qu'on dit qu'on veut une passerelle très fluide, mais dans ce cas, il faut que les compétences de la licence SDE s'adaptent à celles qui seront réglementaires.

En résumé, la dispense d'admissibilité est un privilège réservé aux étudiants ayant suivi et validé l'ensemble du programme de la LPE, créant ainsi une distinction entre les différents profils de candidats.

Maëva DANIEL : est-ce que cette nouvelle licence est aussi une manière d'augmenter la capacité d'accueil de ce master ? En effet, à la fin de leur parcours, les étudiants de la LPE et ceux d'autres licences comme SDE vont tous deux candidater pour les places du Master MEEF. Cela pourrait créer une saturation ou une concurrence accrue pour l'accès à ce master.

Hamid CHAACHOUA : je voudrais revenir sur la question de l'orientation. La LPE est conçue comme un parcours spécialisé de longue durée pour la formation des enseignants. Cependant, pour préserver la diversité des profils, le ministère a décidé que la capacité d'accueil de la LPE ne doit pas dépasser 75 % des postes disponibles au concours. Cela garantit que des candidats issus d'autres filières, comme la psychologie ou les sciences de l'éducation, conservent une part significative des places au concours.

Ce modèle soulève plusieurs questions d'orientation et de passerelles. Il est crucial de mettre en place des modules de préparation au concours dans d'autres licences pour les étudiants qui ne choisissent pas la LPE dès le départ.

Un travail d'orientation doit être mené, notamment en première année, pour aider les étudiants à confirmer leur choix. Le stage de découverte prévu au 1er semestre y contribuera.

Il est impératif de prévoir des passerelles de sortie pour les étudiants qui se réorienteraient en cours de cursus, afin d'éviter les impasses.

Enfin, un défi majeur réside dans la préparation à l'admissibilité du concours. La LPE ne préparant pas directement à ces épreuves, les étudiants qui la rejoindraient via une passerelle se retrouveraient dans une situation complexe : ils n'auraient pas la dispense d'admissibilité et ne seraient pas préparés à cette étape. C'est pourquoi il est plus pertinent d'offrir une préparation au concours directement au sein des licences qui attirent un public intéressé par l'enseignement.

Astrid DUMON : le concours de recrutement, à lui seul, ne suffit pas à préparer les futurs professeurs des écoles. Une formation pratique en « alternance » est indispensable. Cela soulève la question du statut des candidats après l'obtention du concours. L'accès à une place en Master MEEF, est-il garanti de la même manière pour tous les lauréats ? Autrement dit, les candidats issus d'autres filières (les "externes") ont-ils la même certitude d'obtenir une place que ceux qui ont suivi le parcours de la LPE ?

Hamid CHAACHOUA : tous les lauréats du concours de recrutement de professeurs des écoles (PE) sont admis d'office au Master MEEF. Peu importe leur parcours initial ou le fait qu'ils n'aient pas été sélectionnés via la plateforme "Mon Master," le concours leur garantit une place. Une fois en Master, les étudiants issus de la nouvelle Licence PE et ceux venant d'autres filières auront le même statut et le même parcours en M2. Cependant, une différenciation pourrait être mise en place en M1. Le ministère a prévu des heures supplémentaires pour que les étudiants non issus de la Licence PE puissent rattraper les prérequis nécessaires pour la suite de leur formation. Une question stratégique est en cours de discussion : accepter en M1 les étudiants qui n'ont pas encore réussi le concours. Initialement, le ministère s'est opposé à cette idée. Cependant, les universités ont défendu l'importance de cette "deuxième chance" pour certains profils, comme un étudiant ayant déjà un M1 qui aurait échoué au concours. L'objectif serait de leur permettre de se préparer une nouvelle fois. Cette proposition est jugée importante mais soulève des problèmes logistiques complexes qui sont actuellement à l'étude.

David DECHENAUD : le Master MEEF évolue vers un modèle en alternance. Les étudiants admis au concours deviennent des alternants, avec une rémunération et un temps de travail en classe. Cette professionnalisation rend l'intégration des étudiants non lauréats

du concours complexe, notamment en raison de leur statut différent. L'objectif du ministère est de faire de la LPE la voie privilégiée pour le concours, tout en maintenant des voies d'accès diversifiées. À long terme, la majorité des futurs professeurs devrait ainsi être issue de ce parcours spécialisé. Il est désormais crucial de clarifier le positionnement de chaque licence et de mettre en place des modules de préparation au concours dans d'autres filières, afin d'offrir des alternatives claires et de garantir la flexibilité du parcours étudiant.



GT Rythmes pédagogiques

Rythme de l'année

- Grande variabilité du calendrier réel selon les modalités de contrôle des connaissances « contrôle continu + terminal » ou contrôle continu intégral
- Manque de semaines pour les cours, d'où l'absence de respect des semaines projets
- Année parfois trop courte pour les stages de master
- Contraintes des jurys de fin d'année pour la diplomation à respecter
- Statuts qui confient la fixation des calendriers aux composantes académiques mais optimisation nécessaire des locaux commun qui conduit à un calendrier global et serré

Conclusions

- **Fin d'année universitaire** à faire varier entre 31 août et 31 décembre suivant le cycle
- **Calendrier global de l'année** à simplifier pour confier aux composantes sa détermination de celui-ci selon leurs modalités de contrôle des connaissances et en le doublant d'un calendrier de locaux mutualisés
- **Semaine projet à mettre en réflexion**

Taux d'occupation des salles – semaine type S1 et S2

Gestion	Bâtiment	Type de la salle	Nom de la salle	Capacité de la salle	Duree en heures d'utilisation	Taux d'occ.	Duree en heures d'utilisation	Taux d'occ.
					02/12/2024		17/03/2025	
Gestion centrale	ALPILLES 1	Salle TD	Alpilles 1_Salle TD A03 (DROIT)	38	11	30,00%	26	72,86%
Gestion centrale	ALPILLES 1	Salle TD	Alpilles 1_Salle TD A07	19	9	25,71%	8	21,43%
Gestion centrale	ARSH	Amphi	SH_Amphi ARSH 2	243	21	60,00%	16	45,71%
ARSH	ARSH	Salle TD	ARSH_Salle TD 11	60	34	97,14%	36	100,00%
Gestion centrale	BMD	Amphi	SHS_Amphi SHS Bât Michel DUBOIS	300	22	62,86%	31	87,14%
Gestion centrale	CLV	Salle TD	Bât CLV_ Salle H2	24	22	62,86%	17	48,57%
Gestion centrale	GDA	Amphi	PMF_Amphi 05	214	10	29,29%	31	88,57%
Gestion centrale	GDA	Amphi	PMF_Amphi 06	144	11	31,43%	20	55,71%
Gestion centrale	LNT	Salle TD	LNT_ Salle 11	30	35	100,00%	28	78,57%
Gestion centrale	LNT	Salle TD	LNT_ Salle 12	8	7	20,00%	8	22,86%
Gestion centrale	STENDHAL F	Salle TD	Stendhal Bât F_ Salle F317	18	23	66,43%	35	100,00%
Gestion centrale	STENDHAL J	Salle info	Stendhal Bât J_ Salle J103 (I3L)	24	14	40,00%	8	21,43%
Gestion centrale	STENDHAL NORD	Amphi	*Stendhal.Hall nord_Amphi 1	528	10	28,57%	18	50,00%
Gestion centrale	STENDHAL SUD	Amphi	*Stendhal.Hall sud_Amphi 7	124	29	82,86%	28	78,57%
Gestion centrale	VEIL	Salle TD	Bât. Veil _ 3e _ Salle 302 (SOCLE)	41	29	81,43%	34	95,71%
Gestion centrale	VEIL	Salle TD	Bât. Veil _ 2e _ Salle 209 (DROIT)	84	14	38,57%	14	40,00%
Gestion centrale	WEIL	Amphi	Amphithéâtre WEIL	827				
INSPE-Grenoble	Berges	Amphi	Amphithéâtre Jonquille	150	12	34,29%	21	60,00%
INSPE-Grenoble	Berges	Salle TD	Salle TD D106	39	19	54,29%	20	57,14%
INSPE-Grenoble	Berges	Salle TD	Salle TD D202	19	9	25,71%	12	34,29%
UFR Droit	Droit B	Salle TD	Salle B209	20	2	5,71%	13	35,71%
UFR Droit	Droit B	Salle TD	Salle B106 langues	35	11	30,00%	30	85,71%
FEG	BATEG	Salle TD	Salle TD EG04	42	24	67,14%	21	60,00%
FEG	BATEG	Salle TD	Salle TD EG01	50	13	35,71%	14	38,57%

Nb d'heures par composantes les après-midis – *sur l'année*

	LUNDI Après-midi	MARDI Après-midi	MERCREDI Après-midi	JEUDI Après-midi	VENDREDI Après-midi
	Nb d'heures	Nb d'heures	Nb d'heures	Nb d'heures	Nb d'heures
APS	5218,75	3284,5	3127,5	2575,25	3078
ARSH	5370,5	6080,75	4730,5	7764	3194
CHIMIE-BIOLOGIE	2591,75	3799,75	2683,5	2743,75	2106,75
CUEF	1424,5	1016,25	1651	1198	76,5
DLST	8353,5	9279,5	8206,75	8670	5633,75
GRENOBLE IAE	2633,75	3084,75	4018,75	4097,75	2676
IM2AG	9225,75	9206,75	8001,5	8417,25	7895,75
INSPE	1137,5	4636	5933,75	1629	713,25
INSPE VALENCE	326,25	523,75	480,75	361	328,75
IUT1	14955	16932	15185	13062,5	13644,25
IUT2	9602,75	10394,5	9152	4220	8329,5
IUT VAL	3404,75	3797,25	4203,25	2416,5	2597,25
PHITEM	4003,25	3685,75	3685,25	3916,75	3476,75
POLYTECH	9382,75	2718	3068,75	1082	2428
SANTE	11181,75	10564,25	7789,5	5918,25	6446,5
SDL	1513	2073	3042	2695	315
SETI	165	138,5	255,25	698,25	
UFR FAC DROIT	5154	4856	4621,25	4663,25	2258,75
UFR FAC DROIT Valence	1040	1057,5	576	556,25	377,25
UFR FEG	4218,75	9005,25	6403	6748,25	4887
UFR FEG Valence	814,25	690,5	819,25	880	665
UFR IUGA	2023	1764	2049,75	1438	1014
UFR LLASIC_GRENOBLE	7875,25	7213,75	7855,5	10476,75	4354,75
UFR LLASIC Valence	543,25	583,75	3649	483	359,5
UFR SHS	4102,75	4403,75	3979,5	3605,25	2489,75
UFR SOCLE	9638,5	11311	11212	8820,25	4224
UFR SOCLE Valence	919,5	760,5	3080	865,5	728,5
VALENCE DSDA	2171	2466,25	1914,5	1812,5	1576,5
VALENCE IAE	235,25	218	246	245,5	278

Il apparaît que le jeudi PM
n'est pas banalisé

ECT

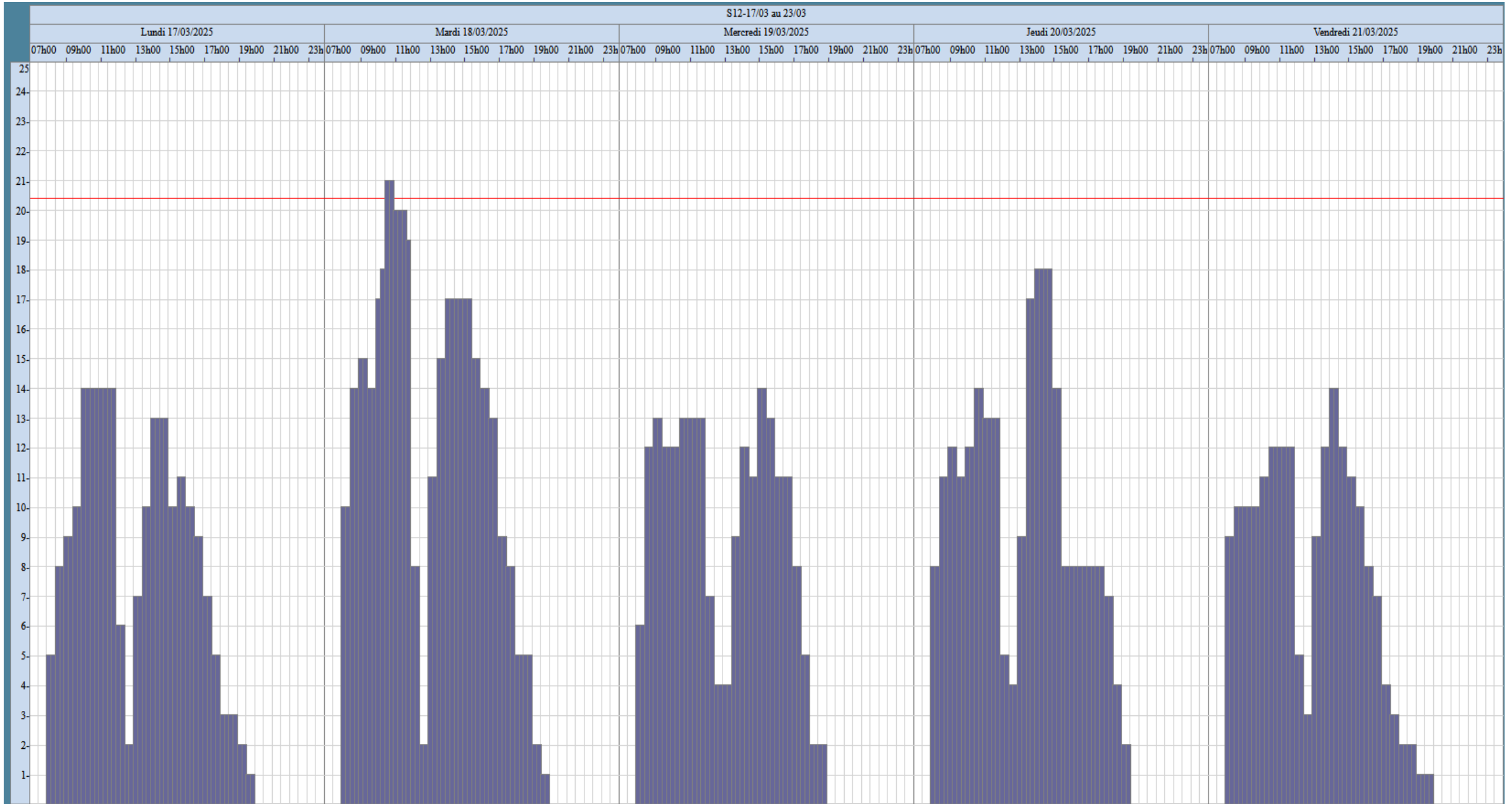
Rythme de la semaine

- Taux d'utilisation des locaux mutualisés sur les semaines types > 70%, donc optimisé
- Jeudi après-midi non gelé pour les activités transversales. Problématique grandissante avec l'individualisation des parcours, exemple les formations accès santé
- Sollicitation des étudiants élus hors du jeudi après-midi : conseils de certaines instances, commissions diverses
- Vendredi après-midi moins utilisé dans l'ensemble à partir de 14h

Conclusions

- **Difficultés liées à l'usage des locaux et les préférences des collègues**
- **Bascule du jeudi après-midi vers le vendredi après-midi des cours ou des activités transversales à réfléchir**
 - **1^{ère} solution complexe sur le plan managérial**
 - **2^{nde} solution complexe pour le service des langues, celui des enseignements transversaux, les instances, le sport inter-U**

Occupation des amphis PMF, Stendhal, ARSH, BMD – *semaine type*



Rythme de la journée

- Une enquête SMMAG + DGDRH UGA menée en 2022
- Les débuts des cours avec une arrivée déjà échelonnée de 8h à 10h pour la majorité des composantes avec une 22 composantes pour laquelle des cours, TD ou TP ont lieu avant 8h (STAPS) et 10 au-delà de 19h;
- La fin des cours se concentre surtout sur le créneau 16h-18h mais jusque 20h
- Pause méridienne déjà étalée de 11h30 à 13h30, mais durée variable : de 1h à 2h selon les composantes, temps de transfert compris

Conclusions

- **Cyclage par 10 minutes des arrivées** impossible pour la rotation des amphi et les cours mutualisés, rester sur la demi-heure
- **Cours après 19h et avant 8h à questionner**
- **Une pause de 1h30 à garantir.** Allonge la fin de journée
- **Un retrait de repas à emporter au CROUS avant 11h à imaginer,** avec repas pris dans les espaces de vie étudiante

Conclusion

Des rythmes organisés à partir des contraintes pédagogiques et des enseignants enseignants-chercheurs, l'utilisateur étudiant est insuffisamment pris en compte.

Mettre en place une **charte du temps étudiant** sur laquelle les composantes peuvent s'appuyer.

Exemples : pas + de 8h CM dans 1 journée, fin de journée pas + tard que 19h, pause méridienne au minimum de 1h30, etc.



Évolution de l'offre de formations au titre de l'année 2025-2026

Informations relatives aux créations de formations pour l'année 2025-2026

(hors composantes ne relevant pas d'une CSPM)

Pour l'ODF accréditée

Mention de master « audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux » : H3S-UGA, Llastic

Parcours de master « IA » au sein du master « informatique » : Faculté des sciences-UGA, IM2AG

Parcours « technologies du vivant » au sein du master « sciences de la vie » * : Faculté des sciences-UGA, UFR Chimie-Biologie

Double diplomation L3-BUT3 GEA GC2 : EUT-UGA et Grenoble INP-UGA

Pour l'ODF non accréditée (hors formations courtes)

DIU "Santé et soin, transformation écologique et solidaire » : H3S-UGA, Faculté de pharmacie

DU "Procédés de fabrication des biomédicament » : H3S-UGA, Faculté de pharmacie

DU "Utilisation d'animaux à des fins scientifiques » : Faculté des sciences-UGA, UFR Chimie-Biologie

Un tableau consolidant les formations supprimées ou ayant changé d'intitulé est à disposition

* erreur il faut lire : **Parcours « technologies du vivant » au sein de la Licence 3 « sciences de la vie » *** : Faculté des sciences-UGA, UFR Chimie-Biologie

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. **Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS**
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Expérimentation TEDS UGA initiée 2020

L'UE Anthropocène et Limites Planétaires



Schéma directeur RSE



AXE 1
Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairés aux enjeux écologiques et sociétaux

Certification RSE

Construction

Limites planétaires
Climat
Biodiversité
Pollutions

Portage du projet
UGA DESIGN Créativité
FACTORY Design des Transitions

Séquençage Pédagogique
Implémentation plateforme

Consortium pédagogique
UGA Université Grenoble Alpes
CNRS

ANTHROPOCÈNE ET LIMITES PLANÉTAIRES

Identifier, Comprendre les limites planétaires
Avoir les clés pour agir afin de ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles l'humanité a pu se développer

8 thématiques à visionner
COMPRENDRE

3ECTS
13h distanciel + 11h en présentiel

5 séances d'ateliers participatifs
AGIR

Unité d'Enseignement 1^{er} cycle
3ECTS

Formations Futurs enseignants/ Montée en compétence

Formations de formateurs

Phase Test - Enseignement Transverse à Choix

2020

2021ⁿ

2022

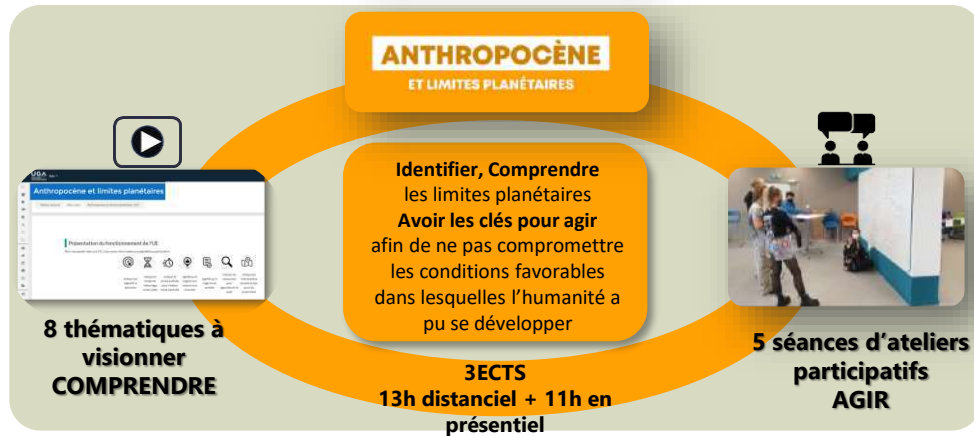
2023

2024

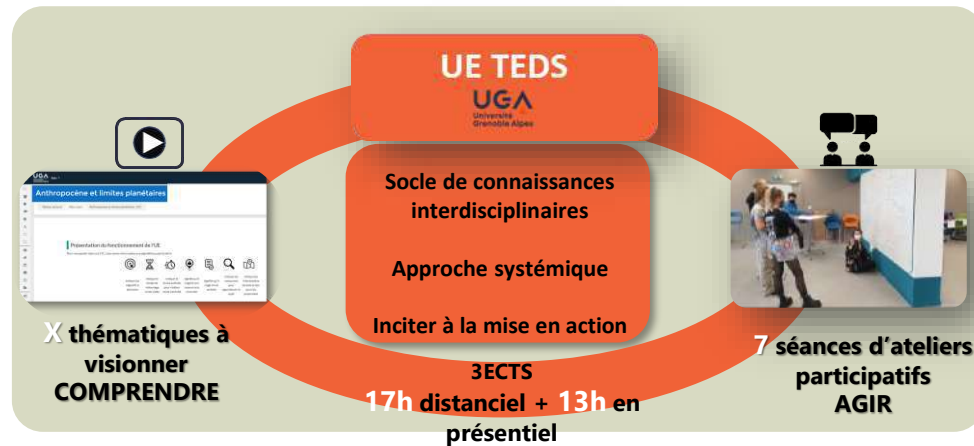
2025



Adapter l'UE ALP En vue d'un passage à l'échelle



ANCRAGE



CREATION

Format hybride

- **Distanciel** : Plateforme pédagogique dédiée et contenus variés (documents, vidéos, quizz, ...).
- **Ateliers en présentiel** : Approches pédagogiques variées (clarifications actives, simulations scénarisées, pensée critique, ...)
 - Appropriation critique des enjeux
 - Interaction et mise en action
 - Dépassement du constat parfois anxiogène.

Méthodologie

- **Construire l'interdisciplinarité** : équilibre STS/SHS
- **Innover** : Appui la DAPI (Ing. Pédag.) et Design Factory (Design des Transitions).
- **Diversifier les ressources** : Utilisation de sources validées par le comité (GIEC, IPBES, UVED, formations existantes, vidéos-docs-podcasts en ligne).

Cadrage National Cadrage Local



Référentiel de Compétences

1. Avoir une pensée systémique

- Comprendre le fonctionnement d'un système complexe
- Savoir illustrer la dépendance de l'humain à son environnement
- Comprendre les causes anthropiques de la modification du système terre et leurs conséquences
- Expliquer les relations qui existent entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales et climatiques
- Connaître différentes représentations de la nature et savoir s'y situer

2. Avoir une approche réflexive en étant conscient des critères d'éthique et d'intégrité scientifique

- Comprendre l'importance de l'intégrité scientifique et de l'éthique dans la recherche de consensus scientifique
- Savoir faire preuve d'esprit critique et de discernement face au flot d'informations
- Savoir considérer d'autres points de vue et travailler avec les autres
- Identifier les parties prenantes d'un problème socio-écologique donné

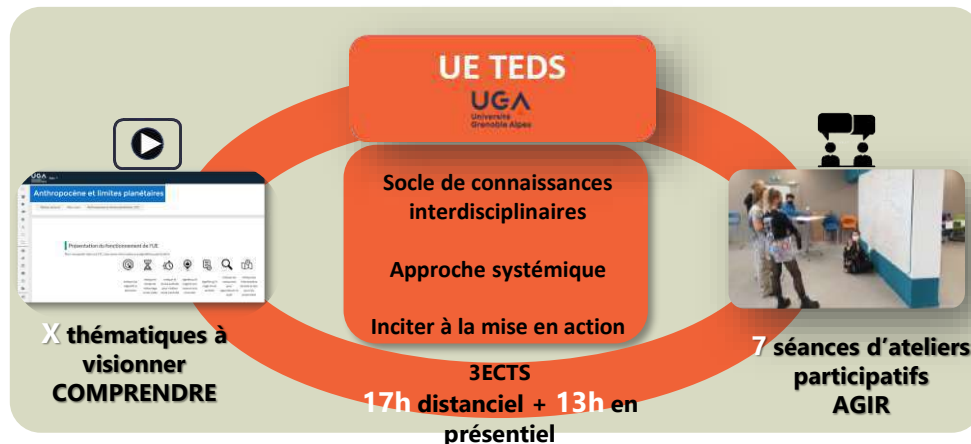
3. Se positionner dans un débat

- Comprendre ce qu'est une controverse scientifique et un récit et savoir les identifier dans un débat d'idées
- Identifier les intérêts, les représentations et les alliances des parties prenantes
- Repérer les arguments et les rattacher aux grands courants de pensée

4. Penser, concevoir et contribuer aux transitions

- Connaître différents modes d'actions collectives (en lien avec le changement climatique, la biodiversité, la pollution, la lutte contre les inégalités...)
- Explorer des scénarios de transition et les projections associées
- Découvrir des processus de changement personnel et collectif
- Imaginer un futur soutenable, désirable, équitable et viable
- Transférer les connaissances et compétences acquises pour se projeter dans le futur

D'après Socle de connaissances et de compétences transversales UVED



Comité
pédagogique

Référentiel de Compétences

1. Avoir une pensée systémique

- Comprendre le fonctionnement d'un système complexe
- Savoir illustrer la dépendance de l'humain à son environnement
- Comprendre les causes anthropiques de la modification du système terre et leurs conséquences
- Expliquer les relations qui existent entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales et climatiques
- Connaître différentes représentations de la nature et savoir s'y situer

2. Avoir une approche réflexive en étant conscient des critères d'éthique et d'intégrité scientifique

- Comprendre l'importance de l'intégrité scientifique et de l'éthique dans la recherche de consensus scientifique
- Savoir faire preuve d'esprit critique et de discernement face au flot d'informations
- Savoir considérer d'autres points de vue et travailler avec les autres
- Identifier les parties prenantes d'un problème socio-écologique donné

3. Se positionner dans un débat

- Comprendre ce qu'est une controverse scientifique et un récit et savoir les identifier dans un débat d'idées
- Identifier les intérêts, les représentations et les alliances des parties prenantes
- Repérer les arguments et les rattacher aux grands courants de pensée

4. Penser, concevoir et contribuer aux transitions

- Connaître différents modes d'actions collectives (en lien avec le changement climatique, la biodiversité, la pollution, la lutte contre les inégalités...)
- Explorer des scénarios de transition et les projections associées
- Découvrir des processus de changement personnel et collectif
- Imaginer un futur soutenable, désirable, équitable et viable
- Transférer les connaissances et compétences acquises pour se projeter dans le futur

D'après Socle de connaissances et de compétences transversales UVED

Modalités d'évaluation

Session 1

- **Contrôle Continu 1 (30%)**

Evaluation de la participation

- En ligne: Quizz formatifs sur chaque thématique
- Ateliers: Evaluation de la présence et rendus ateliers

- **Contrôle Continu 2 (30%)**

- Rédaction d'un écrit réflexif
- Directives et Evaluation par grille critériée

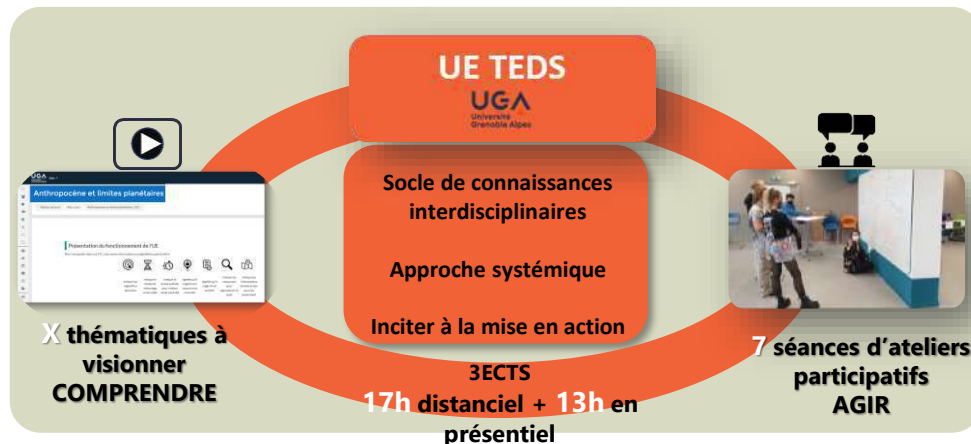
- **Examen Terminal (40%)**

- Quizz évaluatif

Session 2

- **Conservation CC1 + CC2** - 60%

- **Examen Terminal 2** - 40%
- Quizz évaluatif



Comité
pédagogique

UGA Aïda - Université Grenoble Alpes

Recherchez vos questions dans le forum général du cours. Il est classé par thématique.

Forum à Question

Glossaire

Dans cet espace retrouvez les termes importants pour cet ETC.

Ce glossaire se veut collaboratif. Il est donc enrichi au fur et à mesure par tous, enseignants comme étudiants. Chaque proposition de terme et définition est modérée par un enseignant.

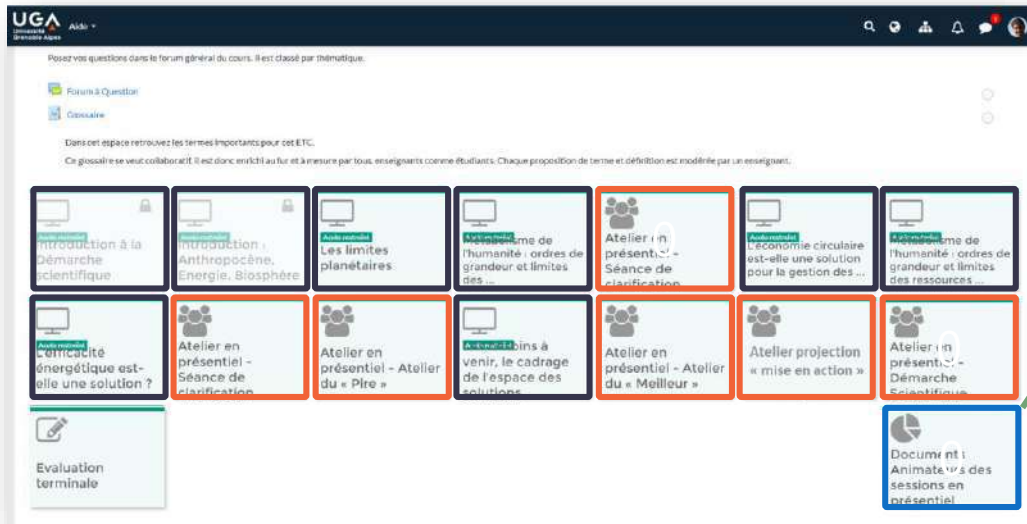
Introduction à la Démarche scientifique	Introduction : Anthropocène, Energie, Biosphère	Accès restreint Les limites planétaires	Accès restreint L'écosystème de l'humanité : ordres de grandeur et limites des ...	Atelier en présentiel - Séance de clarification	Accès restreint L'économie circulaire est-elle une solution pour la gestion des ...	Accès restreint L'écosystème de l'humanité : ordres de grandeur et limites des ressources
Accès restreint L'efficacité énergétique est-elle une solution ?	Atelier en présentiel - Séance de clarification	Atelier en présentiel - Atelier du « Pire »	Accès restreint Ateliers à venir, le cadrage de l'espace des solutions	Atelier en présentiel - Atelier du « Meilleur »	Atelier projection « mise en action »	Atelier en présentiel - Démarche Scientifique
Evaluation terminale						Documents Animateurs des sessions en présentiel



- ?. . . .

- 1. Atelier présentation de l'UE**
- 2. Atelier de clarification #1:** Biodiversité, Changement Climatique, Ressources (métaux, énergie, eau), , Pollutions & déchets
- 3. Atelier de clarification #2:** Efficacité et effets rebonds, Anthropocène et fonctionnement socio-économique, Propension au changement, Equité et justice socio-écologiques
- 4. Atelier du pire**
- 5. Atelier du meilleur**
- 6. Atelier projection – mise en action**
- 7. Atelier de pensée critique**

Contenu pédagogique de l'UE Plateforme Moodle et séquençage



Aide à l'enseignement

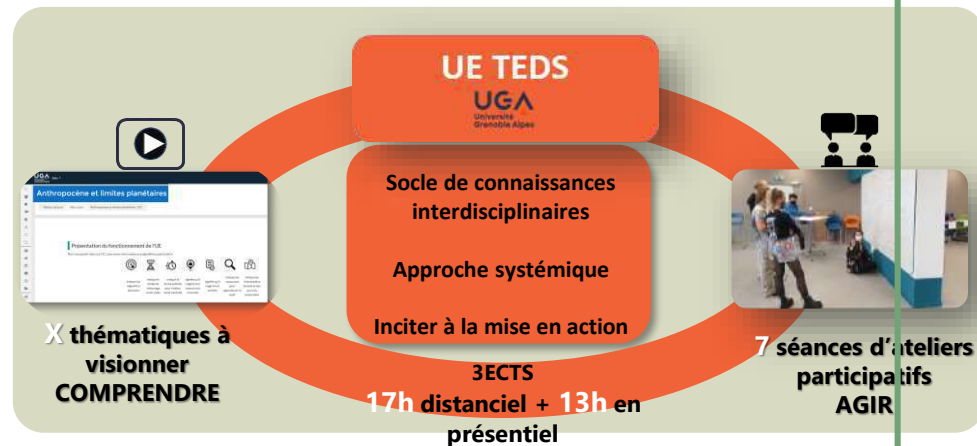
1. Fiche de séquençage pour l'enseignement
2. Fiches thématiques (synthèse, cartes mentales)
3. Fiches ateliers (énoncés et consignes d'animation)

Formation de formateurs (Automne 2025)

70 enseignants volontaires

1. Soit atelier de formation 1 jour (si formé à l'UE ALP)
2. Soit atelier de formation 2 jours
3. Option de suivi de l'UE avec enseignant expert

**Enseignement 1^{ère} salve
étudiants (S2 2026)**



Comité pédagogique

2025

2026

Eve DE ROSNY : la diminution du nombre d'étudiants va-t-elle entraîner la fermeture de certains ETC (enseignements transversaux à choix) ?

David DECHENAUD : pour faire face à cette situation, deux solutions sont envisagées. La première est que la composante élémentaire retire un ETC pour le remplacer par un enseignement classique. L'autre option serait de remplacer un cours existant par un ETC. On s'attend à ce que cela diminue la charge des enseignements transversaux, mais nous devons attendre de voir comment cela sera traduit dans les maquettes.

Claire COURTECUISSÉ : dans le cadre de la mise en place des de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), les ETC voient leurs effectifs chuter de 2 000 à 1 300 étudiants au second semestre. Ce delta de 700 à 800 étudiants sera redirigé vers les TEDS. Tous les intervenants des ETC ont été informés de cette réorganisation et ce sont des règles de la CFVU votées depuis 2017 : si le seuil de 24 étudiants n'est pas atteint, un ETC n'ouvre pas. Pour garantir la continuité de leurs services, il a été décidé que les heures de cours non assurées seront converties en heures complémentaires. Ces mesures ont été communiquées lors de réunions dédiées, assurant une parfaite information de l'ensemble du corps enseignant titulaire.

Eve DE ROSNY : cependant, si un ETC n'attire pas assez d'inscrits, il sera en sous-effectif ? Il ne pourra pas être mis en place et n'aura pas lieu ?

Claire COURTECUISSÉ : cela a toujours été ainsi, les étudiants sont évidemment versés vers d'autres ETC. Donc, c'est pour cela que ça a toujours existé.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. **Présentation du calendrier CFVU 2025/2026**

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Calendrier des CFVU 2025/2026

Début des CFVU à 14h

CFVU

séance principale

CFVU : séance supplémentaire
(pour terminer, le cas échéant, l'ordre du jour de la séance précédente)

Fermeture de l'UGA

Interruption pédagogique



Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	L	36	1	M		1	S	Fermeture	1	L	49	1	J	Fermeture	1	D		1	D		1	M		1	V	Fermeture	1	L	23	1	M	
2	M		2	J		2	D		2	M		2	V		2	L	6	2	L	10	2	J		2	S		2	M		2	J	
3	M		3	V		3	L	45	3	M		3	S		3	M		3	M		3	V		3	D		3	M		3	V	
4	J		4	S		4	M		4	J		4	D		4	M		4	M		4	S		4	L	19	4	J		4	S	
5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	2	5	J		5	J		5	D	Pâques	5	M		5	V		5	D	
6	S		6	L	41	6	J		6	S		6	M		6	V		6	V		6	L	Fermeture	6	M		6	S		6	L	28
7	D		7	M		7	V		7	D		7	M		7	S		7	S		7	M	15	7	J		7	D		7	M	
8	L	37	8	M		8	S		8	L	50	8	J		8	D		8	D		8	M		8	V		8	L	24	8	M	
9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L	7	9	L	11	9	J		9	S		9	M		9	J	
10	M		10	V		10	L	46	10	M		10	S		10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		10	V	
11	J		11	S		11	M	Fermeture	11	J		11	D		11	M		11	M		11	S		11	L	20	11	J		11	S	
12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	3	12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	S		13	L	42	13	J		13	S		13	M		13	V		13	V		13	L	16	13	M		13	S		13	L	29
14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S		14	M		14	J	Fermeture	14	D		14	M	Fermeture
15	L	38	15	M		15	S		15	L	51	15	J		15	D		15	D		15	M		15	V		15	L	25	15	M	
16	M		16	J	CFVU	16	D		16	M		16	V		16	L	8	16	L	12	16	J		16	S		16	M		16	J	
17	M		17	V		17	L	47	17	M		17	S		17	M		17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	J	CFVU	18	S		18	M		18	J		18	D		18	M		18	M		18	S		18	L	21	18	J	CFVU	18	S	
19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	4	19	J		19	J		19	D		19	M		19	V		19	D	
20	S		20	L	43	20	J		20	S		20	M		20	V		20	V		20	L	17	20	M		20	S		20	L	30
21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M	
22	L	39	22	M		22	S		22	L	52	22	J		22	D		22	D		22	M		22	V		22	L	26	22	M	
23	M		23	J		23	D		23	M		23	V		23	L	9	23	L	13	23	J		23	S		23	M		23	J	
24	M		24	V		24	L	48	24	M		24	S		24	M		24	M		24	V		24	D	Pentecôte	24	M		24	V	
25	J		25	S		25	M		25	J	Fermeture	25	D		25	M		25	M		25	S		25	L	Fermeture	25	J		25	S	
26	V		26	D		26	M		26	V		26	L	5	26	J	CFVU	26	J		26	D		26	M	21	26	V		26	D	
27	S		27	L	44	27	J	CFVU	27	S		27	M		27	V		27	V		27	L	18	27	M		27	S		27	L	31
28	D		28	M		28	V		28	D		28	M		28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M	
29	L	40	29	M		29	S		29	L	1	29	J					29	D		29	M		29	V		29	L	27	29	M	
30	M		30	J		30	D		30	M		30	V					30	L	14	30	J		30	S		30	M		30	J	
			31	V					31	M		31	S					31	M					31	D					31	V	

Date des CFVU 2025/2026

Séances plénières	Séances supplémentaires
Jeudi 18 septembre	Jeudi 25 septembre 2025
Jeudi 16 octobre 2025	Jeudi 23 octobre 2025
Jeudi 27 novembre 2025	Jeudi 4 décembre 2025
Jeudi 26 février 2026	Jeudi 5 mars 2026
Jeudi 18 juin 2026	Jeudi 25 juin 2026

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. **Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant**
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2025-2028

Vice-présidence égalité, parité, non-discrimination UGA
CFVU 24 juin 2025

Objectifs de la démarche

- **Élaborer une démarche conjointe d'élaboration du Plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes**
- **Consolider les acquis des premiers plans**
- **Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques rencontrées par le personnel, les étudiants et étudiantes**

Groupe de travail

- novembre 2024 à avril 2025
- *6 réunions thématiques* : présentation de la démarche ; articulation des temps de vie, égalité et bien-être étudiant et du personnel; parité, recrutements, responsabilités et carrières ; mixité des formations et offre de formation ; lutte contre les violences sexistes et sexuelles, discriminations et harcèlements (prévention, information, formation) ; enjeux transversaux (communication).

Composition du groupe de travail : concertation sociale élargie

- représentantes et représentants des composantes, laboratoires et organisations syndicales, référents, référentes égalité des laboratoires , représentants des étudiants, Vice-présidences (15 à 30 personnes) ,
- **Rédaction et mise en forme du plan :**
 - Mission égalité UGA & membres de la Vice-présidence égalité, parité, non-discrimination

Orientations principales du PAE

- 1. favoriser un environnement universitaire équitable, propice à l'attractivité des formations, des métiers et de la recherche, tout en promouvant la diversité ;**
 - 2. un accompagnement équitable et inclusif des parcours professionnels et des évolutions de carrière ;**
 - 3. la garantie d'un environnement académique respectueux, en luttant contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et les toutes les formes de harcèlements ;**
 - 4. l'intégration des enjeux de santé et de bien-être dans les conditions d'études et de travail.**
- **Structuration : 7 Axes, 26 actions, 77 mesures**
 - Structuration du PAE : Objectifs principaux, Actions, mesures : constats + indicateurs de suivi
 - Constats : quantitatifs (Diagnostics, enquête) & qualitatifs (bilan des PAE, bilan Dispositif de signalement, GT Pae)

- **Volet diagnostic** : rapport de situation comparée : un volet commun sur 13 indicateurs, un bilan spécifique sur d'autres indicateurs.
- **Volet projet** : une organisation 4 axes obligatoires
 - Articles L132-1 et L132-2 du Code général de la fonction publique :
 - Plans d'action pour une durée maximale de 3 ans qui doivent inclure des mesures sur les 4 axes obligatoires suivants :
 - Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
 - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois ;
 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale;
 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- **Possibilité d'ajout : 2 axes complémentaires (orientations MESR)**
 - Axe 5 : Garantir la mixité des métiers et des formations
 - Axe 6 : Agir en faveur de la santé des femmes
 - Axe 7 : Garantir une gouvernance et une culture commune de l'égalité

Axe 1 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois (3 actions)

- Action 1.1 : recruter sans discriminer
- Action 1.2 : promouvoir un accompagnement équitable des carrières
- Action 1.3 : favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilités

Axe 2 : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière (3 actions)

- Action 2.1 : observer et analyser les inégalités de genre
- Action 2.2 : prévenir les inégalités de genre dans la rémunération et les parcours professionnels
- Action 2.3 : considérer les inégalités de genre dans l'évolution des carrières

Axe 3 : Articuler vie personnelle et vie professionnelle (3 actions)

- Action 3.1 : soutenir la parentalité sur le lieu de travail et d'études
- Action 3.2 : informer sur les droits liés à la parentalité
- Action 3.3 : favoriser l'équilibre des temps de vie personnelle et professionnelle

Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations (5 actions)

- **Action 4.1 : pérenniser et renforcer le dispositif de signalement VSSDH**
- **Action 4.2 : sensibiliser le public étudiant aux violences sexistes et sexuelles, discriminations et harcèlements**
- **Action 4.3 : sensibiliser et former les personnels à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, discriminations et harcèlements**
- **Action 4.4 : favoriser l'inclusion des personnes LGBTI+**
- **Action 4.5 : renforcer l'accompagnement des victimes de violences conjugales**

Axe 5 : Garantir la mixité des métiers et des formations (4 actions)

- Action 5.1 : mesurer la mixité femmes-hommes dans la formation
- Action 5.2 : consolider les actions de sensibilisation sur la mixité des métiers et des formations
- Action 5.3 : former à l'égalité femmes-hommes
- Action 5.4 : promouvoir les femmes en STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques)

Axe 6 : Agir en faveur de la santé des femmes (3 actions)

- **Action 6.1 : instaurer le congé gynécologique pour le public des personnels et des étudiants**
- **Action 6.2 : informer et prévenir sur la santé des femmes**
- **Action 6.3 : lutter contre la précarité menstruelle**

Axe 7 : Garantir une gouvernance et une culture commune de l'égalité (5 actions)

- **Action 7.1 : consolider et pérenniser une vice-présidence à l'égalité, la parité, la non-discrimination**
- **Action 7.2 : promouvoir une communication non-discriminante**
- **Action 7.3 : vers une stratégie de communication structurée et pérenne**
- **Action 7.4 : garantir l'organisation d'événements structurants**
- **Action 7.5 : rendre visibles les femmes dans l'environnement universitaire**

Action 6.1 : instaurer un congé gynécologique pour le public des personnels et des étudiants

Mesures :

59. Expérimenter des motifs de congés ou autorisation d'absences liés à la santé gynécologique pour les personnels.

Réaliser une enquête pour recenser les besoins des personnels en matière de congé gynécologique (année 1) puis étudier la faisabilité des autorisations d'absence pour raison de santé gynécologique dans le respect du cadre réglementaire (année 2).

60. Instaurer l'autorisation d'absences pour le public étudiant : voter une délibération d'autorisations d'absences liées à la santé gynécologique (année 1).

Note : on entend par santé gynécologique les enjeux de santé liés aux menstruations (syndrome prémenstruel, menstruations douloureuses, endométrioses et autres pathologies gynécologiques) et à la ménopause (pré-ménopause, péri-ménopause, ménopause et pathologies gynécologiques).

Action 6.2 : informer et prévenir sur la santé des femmes

Mesures :

- 61. Concevoir et diffuser des outils d'information sur la santé des femmes et son impact sur les conditions de travail et d'études pour la communauté universitaire
- 62. Relayer la campagne nationale d'information sur les principales pathologies des femmes du MESR
- 63. Sensibiliser les responsables fonctionnels et hiérarchiques aux enjeux et droits liés à la santé gynécologique.

Action 6.3 : lutter contre la précarité menstruelle

Mesures :

- 64. Pérenniser l'accès gratuit à des protections périodiques pour le public étudiant
- 65. Pérenniser les collectes de protections périodiques régulières au profit de publics en précarité menstruelle, en lien avec les partenaires du territoire et les associations.

Malo WARIN : nous avons plusieurs questions concernant le projet de délibération sur le congé gynécologique. La première est : est-ce qu'un certificat médical est obligatoire ?

David DECHENAUD : vous pouvez aller voir sur Alfresco, le projet de délibération qu'on vous propose ne le prévoit pas. Le congé gynécologique entraîne une autorisation d'absence sans besoin de justificatif. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Malo WARIN : on a remarqué sur cette première page « *Toute personne étudiante dont la santé gynécologique est invalidante et caractéristique d'une pathologie chronique pourra bénéficier d'un congé gynécologique* ». On avait juste un petit problème sur le « et » de liaison. On pense que le « et » peut être remplacé par un « ou » justement pour essayer, d'une part, de ne pas restreindre des pathologies chroniques qui parfois ne sont pas liées ou difficilement identifiées.

David DECHENAUD : si vous voulez, cependant l'étudiant signale sa situation en cochant une simple case, sans qu'un contrôle formel ne soit effectué.

Malo Warin : la question suivante, « le congé gynécologique est déclaratif, de sorte que la personne étudiante devra se déclarer pour l'année universitaire ». Est-ce que l'on peut rejoindre ce dispositif en cours d'année ?

Sophie LOUARGANT : oui, l'idée est de briser les tabous et d'aider tout le monde, qu'il s'agisse de problèmes ponctuels ou de véritables invalidités. Le but est de lever les barrières pour que les personnes concernées se sentent libres de le signaler.

Malo Warin : j'ai une dernière inquiétude, qui concerne le cas spécifique des IUT. Leur système d'assiduité est différent : il impose une limitation au nombre d'absences justifiées. Contrairement aux autres composantes de l'université où ces absences n'ont pas de limite, cette règle crée une inégalité de traitement pour les étudiantes menstruées.

David DECHENAUD : la délibération concerne les EUT malgré une réglementation de BUT qui prévoit une obligation d'assiduité supérieure à celle des Licences et des Masters. Cette réglementation est un fait et ne peut être changée par la CFVU. Néanmoins, l'obligation d'assiduité n'est pas absolue, et les absences liées au congé gynécologique, même si elles s'inscrivent dans ce cadre plus strict, sont autorisées.

Sophie LOUARGANT : cette question a également été abordée au sein de la Vice-présidence et du groupe de travail, concernant les IUT et les écoles d'ingénieurs. Nous prévoyons de collaborer plus étroitement avec les différentes composantes sur ce sujet.

Dominique VAUFREYDAZ : j'ai tout de même une inquiétude concernant les abus. Cette mesure implique-t-elle l'obligation d'organiser une session de rattrapage pour les évaluations en contrôle continu ?

David DECHENAUD : il y a peu de risque d'abus. Ce nouveau dispositif concerne des cas précis, qu'ils soient pathologiques ou chroniques. J'ai confiance dans la responsabilité des étudiantes et étudiants. Le processus sera simple et ne créera pas de complications administratives, car il suffira de répondre à un questionnaire.

Il a été mis en place ailleurs en France, notamment à Bordeaux, sans qu'un afflux disproportionné de demandes n'ait été constaté. La question pourra être réévaluée si un afflux important est noté l'année prochaine. Cette absence est traitée comme les absences justifiées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'organisation d'un nouveau rattrapage.

Dominique VAUFREYDAZ : il n'y a pas d'obligation d'avoir deux notes ?

David DECHENAUD : non, une seule dans ce cas-là.

Dominique VAUFREYDAZ : et dans le cadre du contrôle continu ?

David DECHENAUD : le contrôle continu, c'est le droit à la seconde chance. La première chance, elle s'exprime si l'étudiant est présent.

Dominique VAUFREYDAZ : la règle dit qu'on n'a pas le droit de mettre une seule note en contrôle continu, puisque chaque note ne peut pas faire plus de 50 % de la note finale. Et donc, cette règle n'est pas en contradiction avec le fait qu'elle ne vient pas ? Elle n'aura qu'une note ?

David DECHENAUD : si un étudiant, une étudiante manque une épreuve de contrôle continu pour une raison justifiée, il/elle pourra la passer en rattrapage. Mais l'université ne créera pas une session supplémentaire, afin de ne pas surcharger les équipes et de maintenir un système équitable pour tous.

Serge SLAMA : il faudra peut-être bien le préciser aux composantes.

David DECHENAUD : oui c'est bien prévu.

Eve DE ROSNY : vous avez prévu de l'aide pour les gestionnaires ? Car c'est déjà très compliqué de gérer la note de contrôle continue et les absences justifiées ?

David DECHENAUD : on pourra si besoin, mettre en place une plateforme de déclaration pour les troubles menstruels et gynécologiques. On s'attend à ce que ce ne soit que quelques dizaines d'étudiants, et comme il y a 23 composantes, si chacune en gère un ou deux, ce sera beaucoup plus facile que de traiter des justificatifs. D'ailleurs, près de la moitié des universités en France l'ont déjà fait sans signaler d'abus. Exiger un justificatif poserait un problème : un étudiant sans médecin traitant pourrait être tenté d'en faire un faux.

Je rappelle que quand il y a 10 séances de TD, il y a un quart des séances pour lesquelles aujourd'hui, il n'y a ni besoin de déclaration ni de justification.

Astride DUMON : ce sera un cadrage UGA ? Je suis très favorable au cadrage qui est proposé ici. Mais est-ce que ce cadrage, il pourra faire l'objet d'une révision au sein des UFR ?

David DECHENAUD : non, c'est le cadrage UGA. Selon la hiérarchie des normes, une décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) s'impose à toutes les composantes et UFR de l'établissement. C'est un principe fondamental qui nous a pris du temps à mettre en œuvre. Pour cette raison, Grenoble INP-UGA devra bientôt organiser une CEVU ad hoc afin de modifier le règlement d'études pour ses différentes filières d'ingénieurs et intégrer cette nouvelle disposition. Cela concerne aussi bien les IUT, EUT.

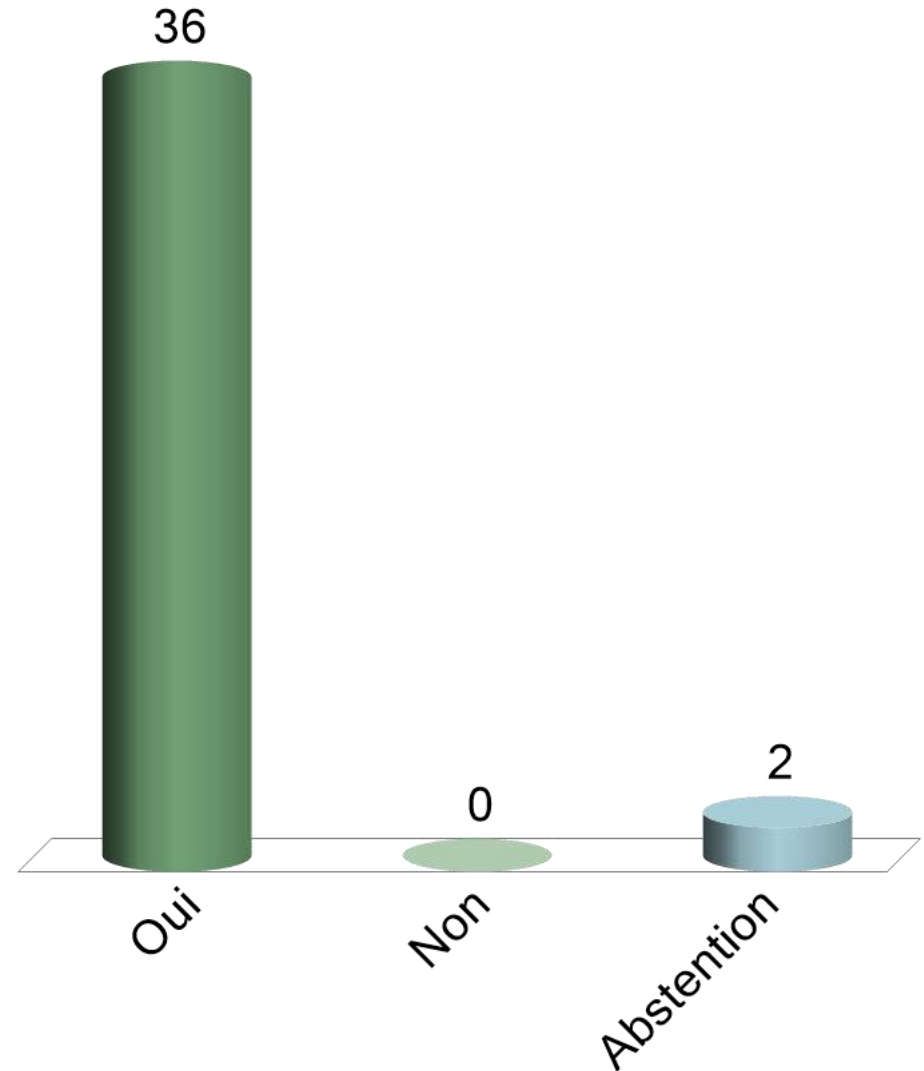
RAMBAUD Sarah : la déclaration doit-elle être effectuée à chaque absence ponctuelle, ou bien est-il possible de faire une seule déclaration couvrant une période prolongée, par exemple plusieurs semaines ?

David DECHENAUD : l'étudiant, l'étudiante qui se déclare va être dispensé(e) d'assiduité.

Sophie LOUARGANT : la procédure est déclarative pour s'adapter à des absences ponctuelles, souvent liées à des pathologies chroniques comme l'endométriose ou des règles hémorragiques qui se manifestent chaque mois. Le plan est en place pour une période de trois ans et son efficacité est évaluée chaque année.

Approuvez-vous le projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant

Considérant le projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de soumettre au vote le projet de délibération concernant les autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant.

Points d'information

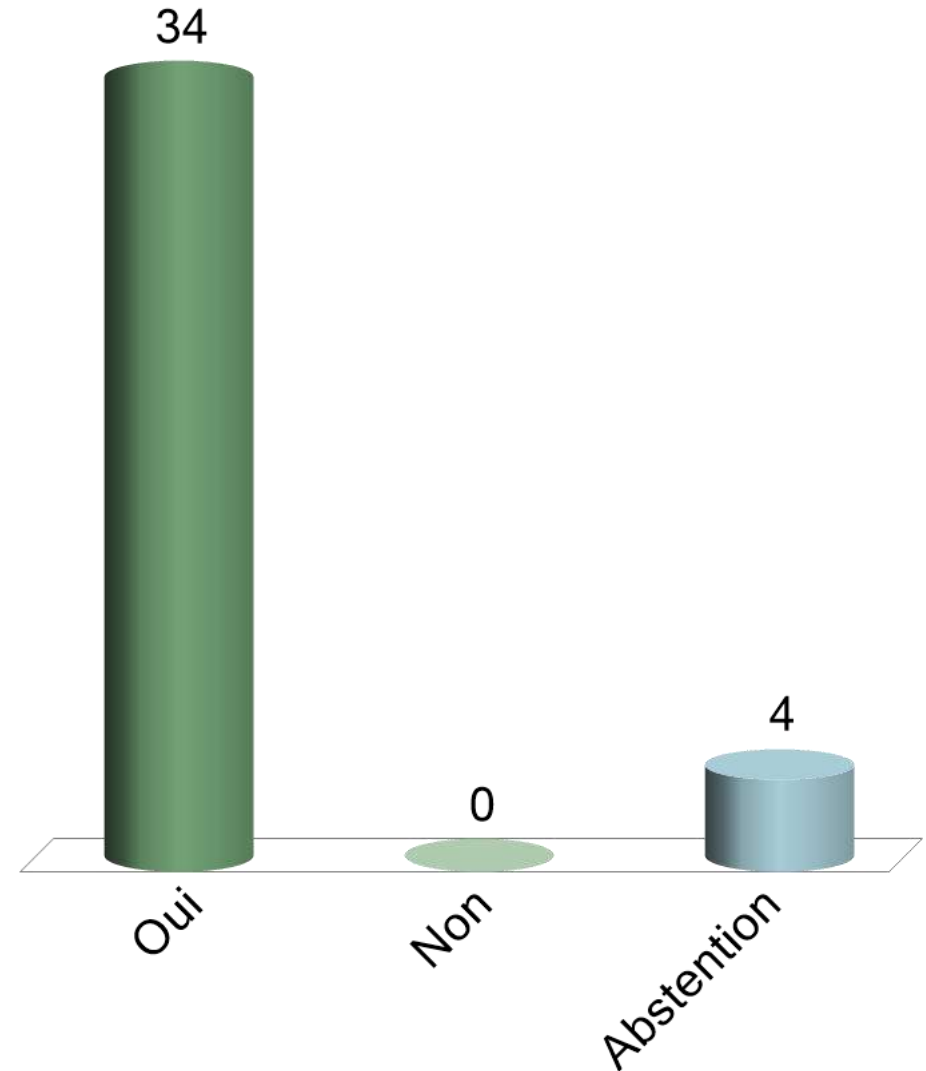
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025**
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Approuvez-vous le relevé de décisions de la séance du 27 février 2025?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 février 2025 n'appelle aucune demande de modification.

Considérant le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025.

Points d'information

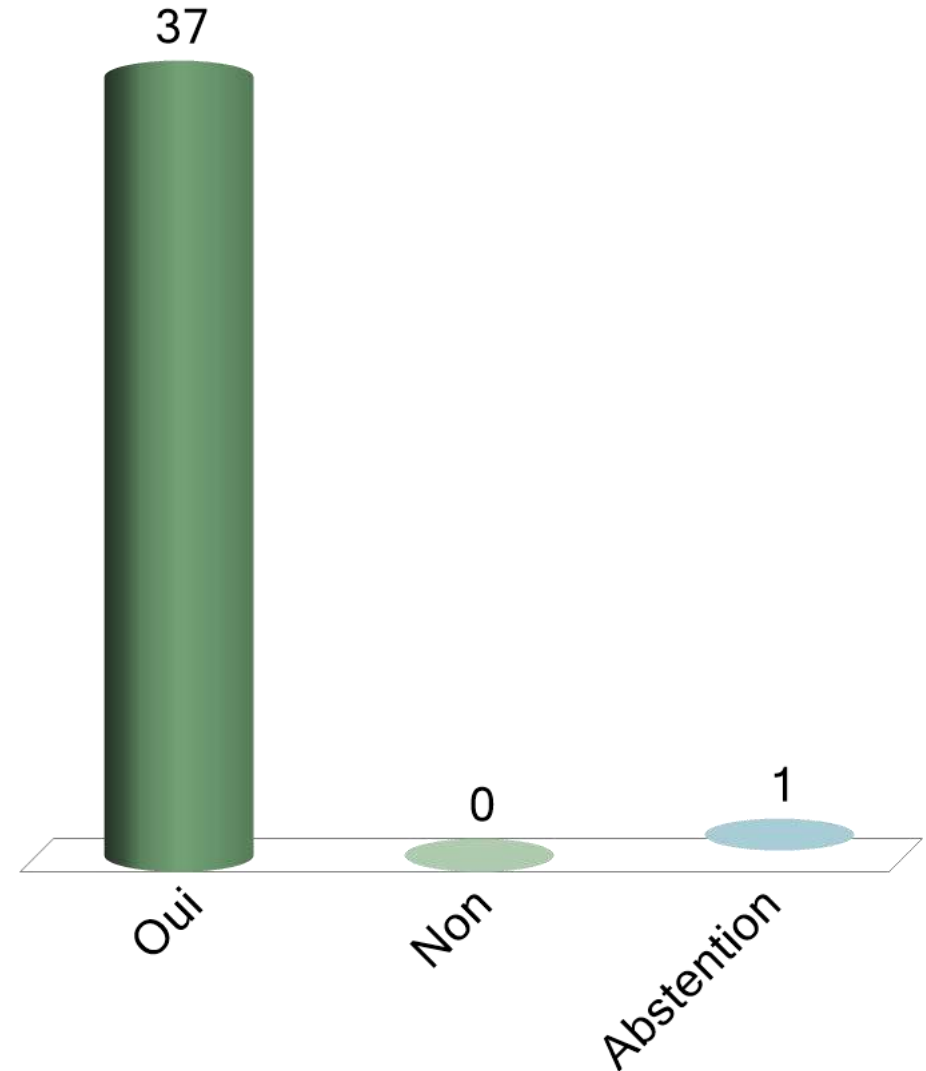
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. **Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs**
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Approuvez-vous la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation de la création de la mention « hors vague » LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs

Considérant la demande de création de mention « hors vague » LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la création de mention « hors vague » LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de mention « hors vague » LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs.

Points d'information

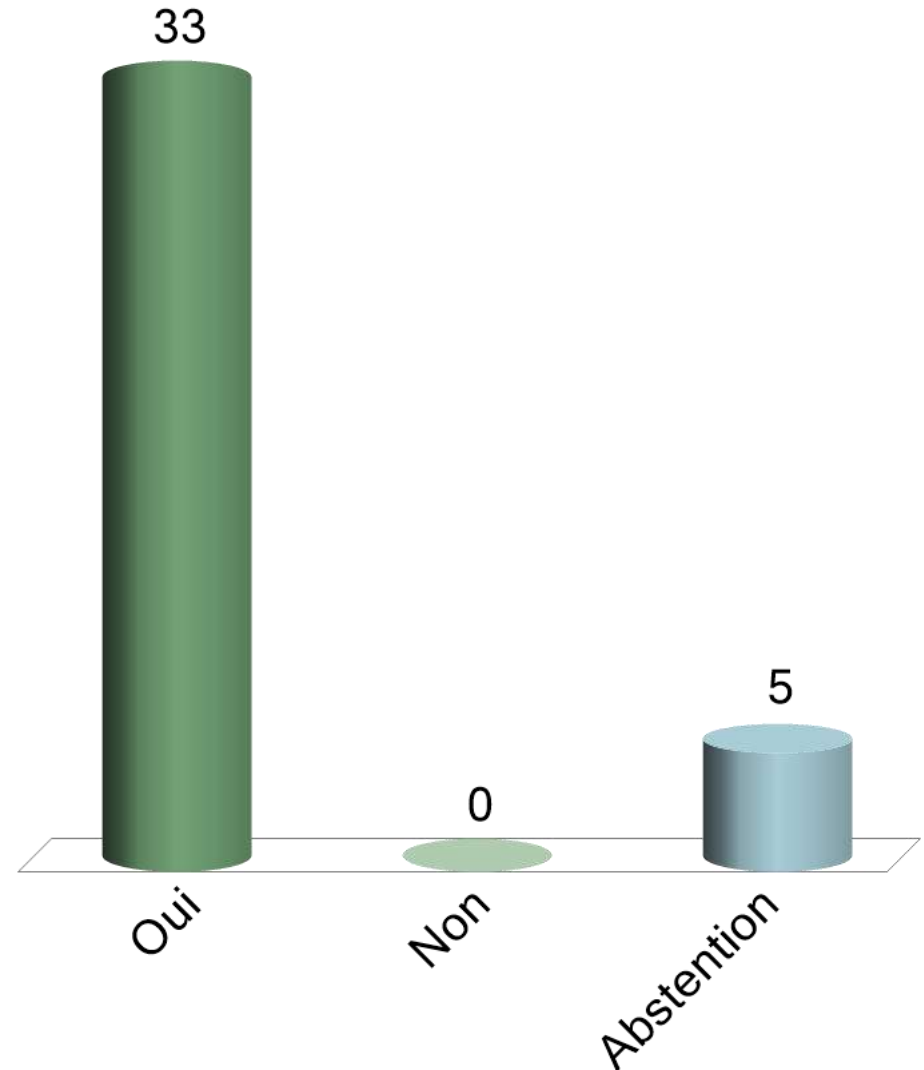
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. **Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"**
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

**Approuvez-vous le
changement d'intitulé du
parcours de master mention
Droit des Collectivités
Territoriales : intitulé actuel
"Direction et conseil de
l'action publique" devient
"Droit et conduite de l'action
publique"?**

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel « Direction et conseil de l'action publique » devient « Droit et conduite de l'action publique »

Considérant la demande changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel « Direction et conseil de l'action publique" » devient « Droit et conduite de l'action publique » ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le changement d'intitulé du parcours de master *mention Droit des Collectivités* en « Droit et conduite de l'action publique ».

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

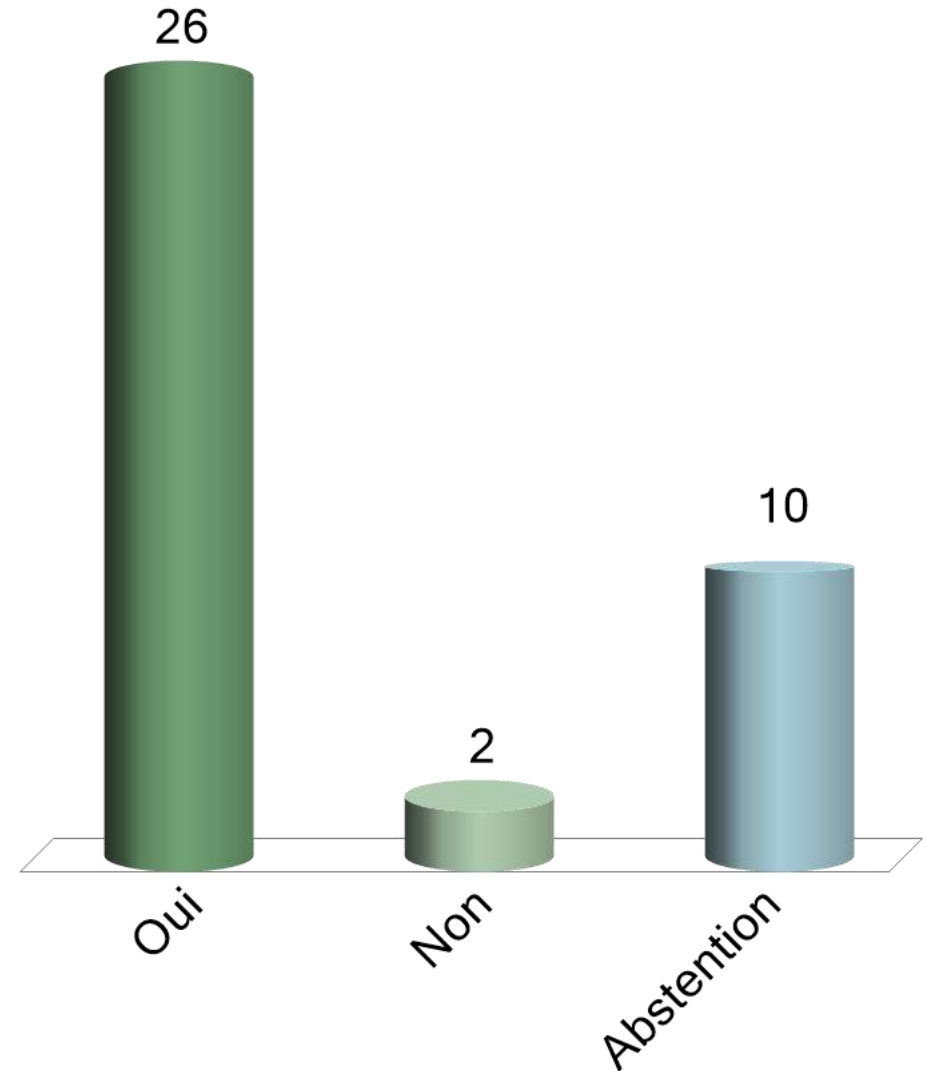
1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. **Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire**
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Eve DE ROSNY : sur les diapositives, y a-t-il les tarifs par exemple ?
On vote également pour les tarifs du DU (Diplôme d'Université) ?

David DECHENAUD : contrairement aux autres diplômes, les DU ne sont pas financés par l'État, mais par les entreprises privées qui inscrivent leurs employés. Par conséquent, un DU ne peut pas exister sans un tarif. L'approbation des tarifs est donc essentielle pour l'ouverture du DU.

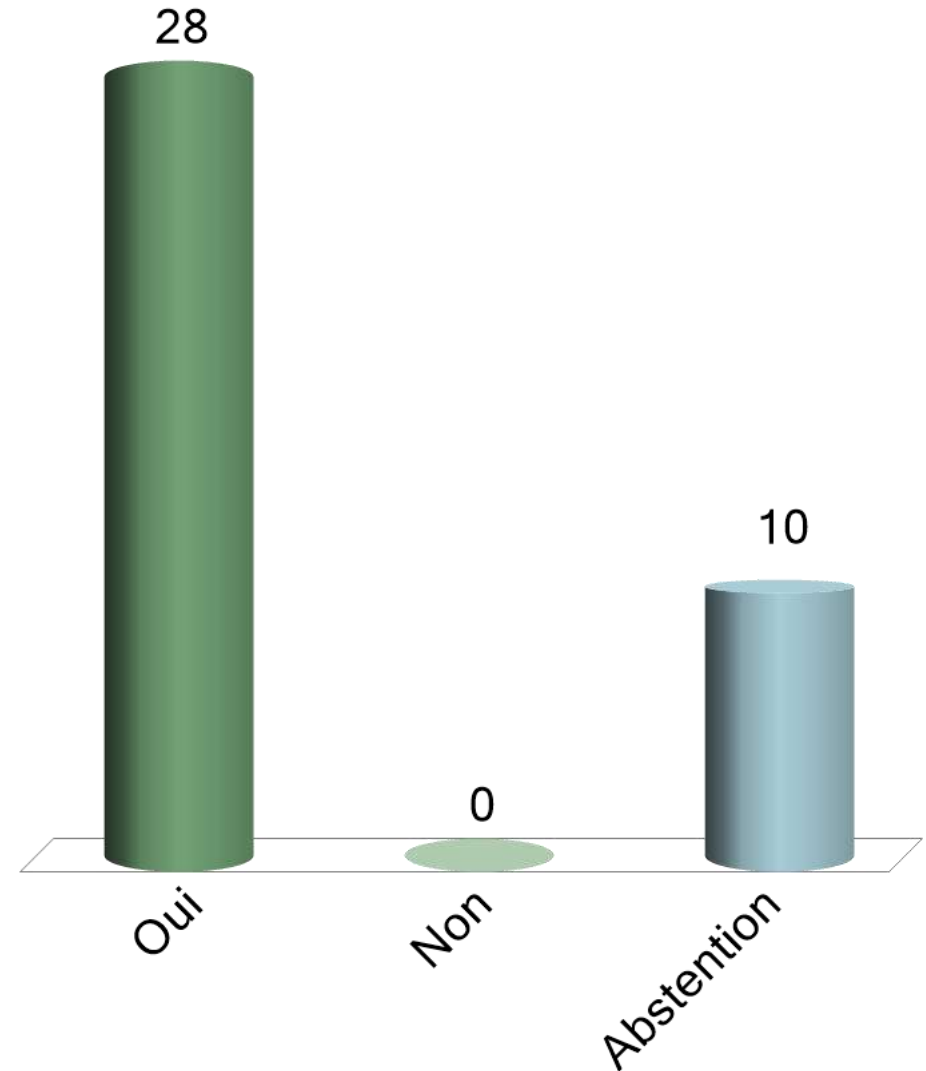
Approuvez-vous la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



Approuvez-vous la création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire

1/ Considérant la demande de création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	26
Voix défavorables	2
Abstention ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments.

2/ Considérant la demande de création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la demande de création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire.

Points d'information

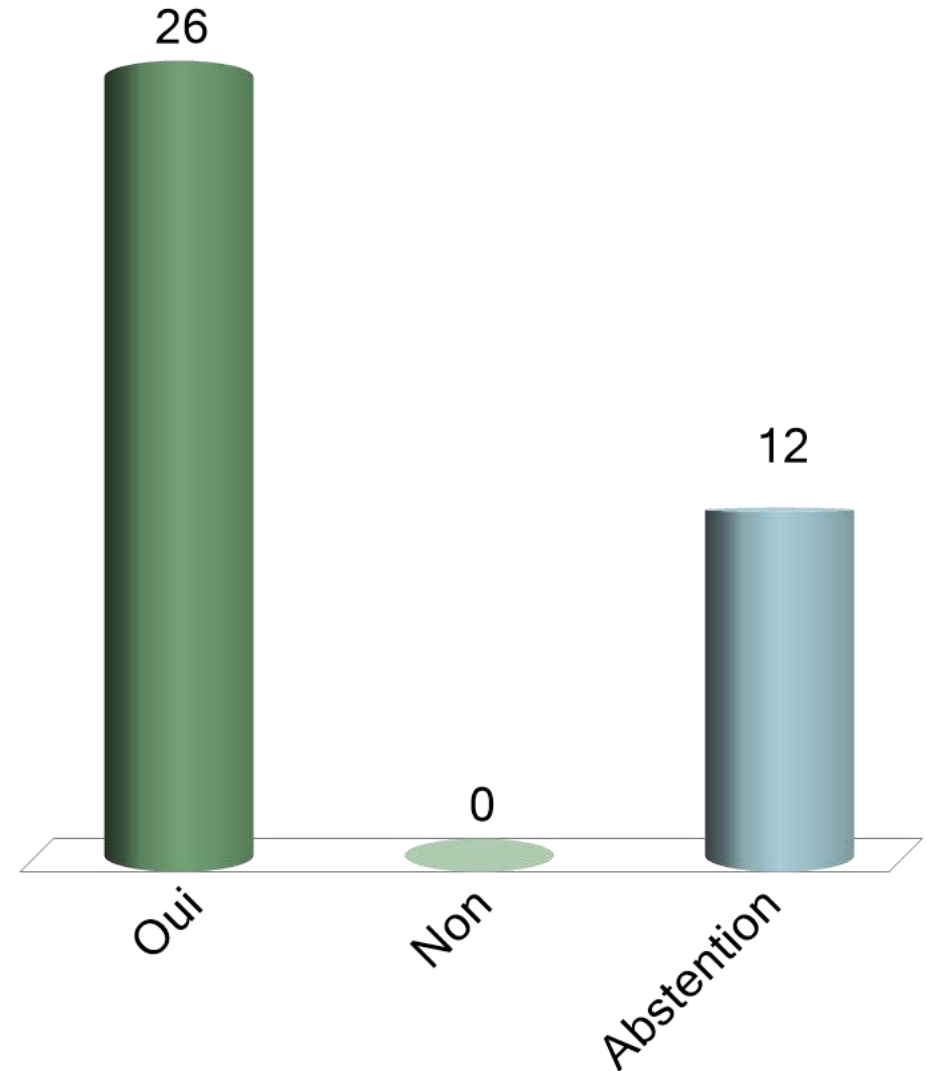
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. **Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD**
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Approuvez-vous la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- **Délibérations** -

Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD

Considérant la demande de création du *Diploma Legal Studies* en EAD ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la création du DU Diploma Legal Studies en EAD.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	12

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du *DU Diploma Legal Studies* en EAD.

Points d'information

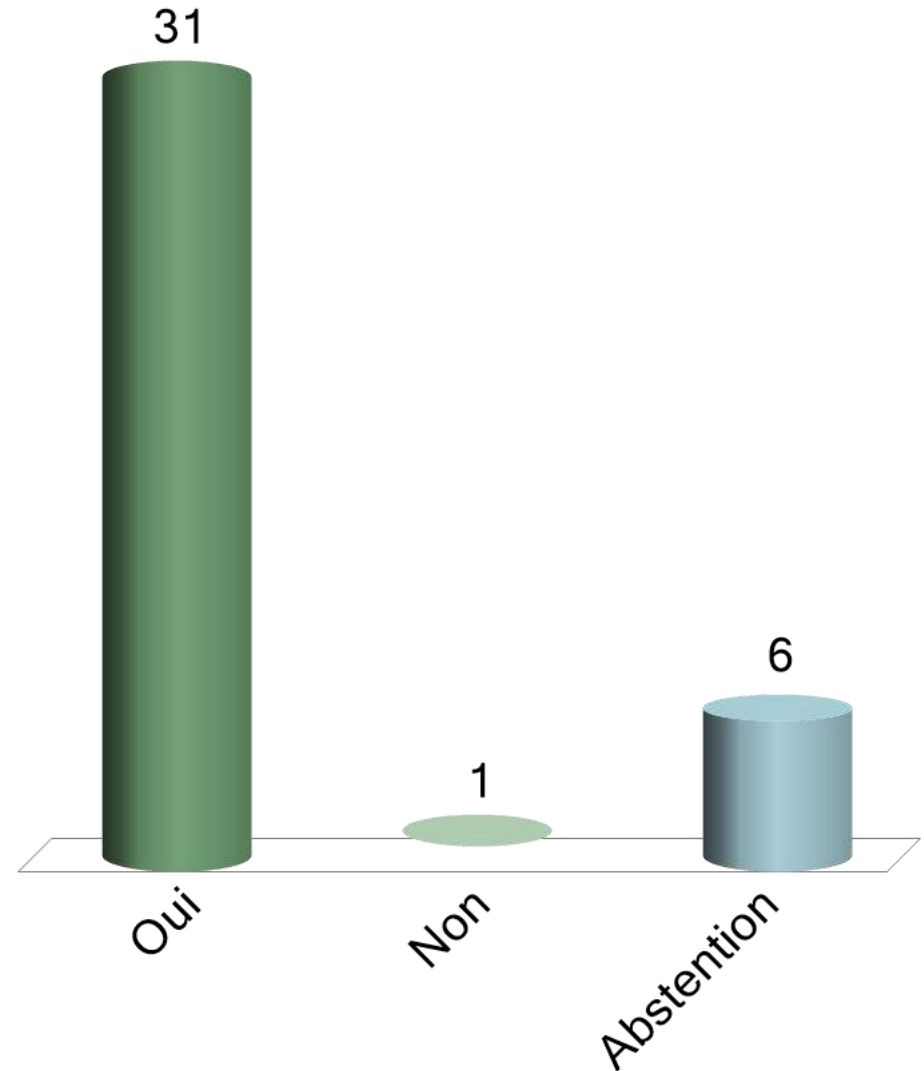
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. **Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Approuvez-vous l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires

Considérant la demande d'approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	31
Voix défavorable	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales**
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Malo WARIN : à propos des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du DSDA, je ne vois pas la colonne seconde chance.

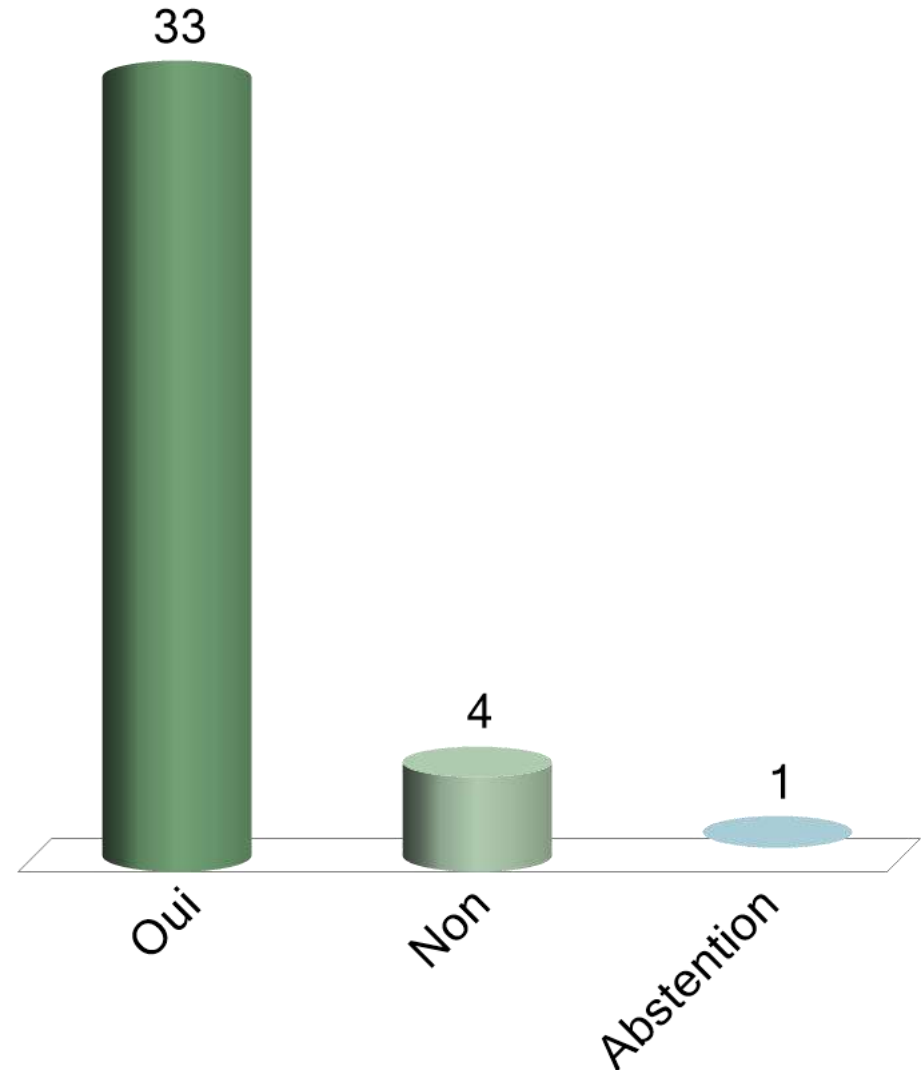
Benjamin CROSS : la seconde chance est à la page deux.

David DECHENAUD : le DSDA ne présente pas ses licences comme les autres facultés car il n'est rattaché à aucune composante principale

(CSPM). Bien qu'il duplique des licences d'autres entités comme le DLST et H3S, il reste indépendant selon les statuts actuels de l'université. La logique voudrait que ses licences soient votées par les facultés correspondantes.

Approuvez-vous le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales

Considérant la demande d'approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	33
Voix défavorables	4
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales.

Points d'information

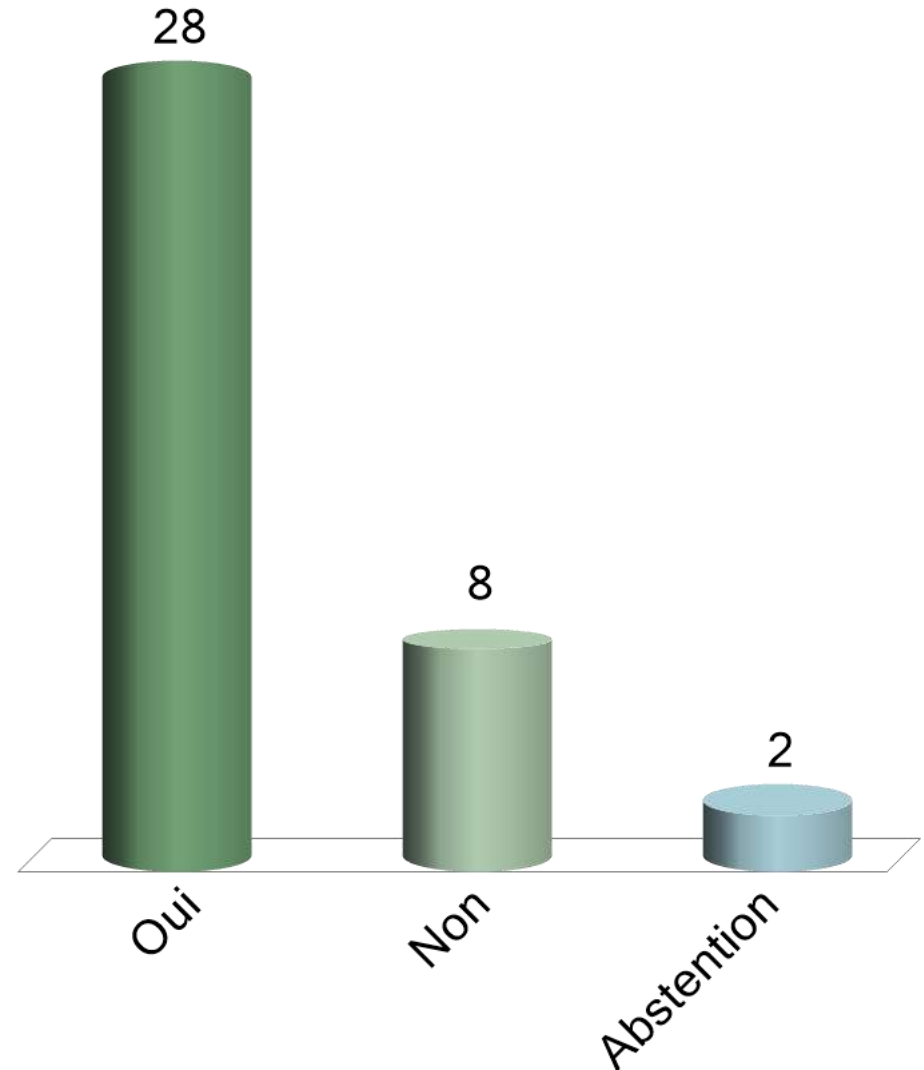
1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique**
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

**Approuvez-vous le
règlement des études et les
modalités de contrôle des
connaissances et des
compétences des formations
accréditées des
composantes élémentaires
hors composante
académique ?**

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique

Considérant la demande d'approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	28
Voix défavorables	8
Abstention ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique.

Astride DUMON : j'ai juste une interrogation. Je ne comprends pas quelle est la différence entre le « report » et « l'évaluation supplémentaire », en licence IUGA.

Serge SLAMA: c'est pour reporter la note de contrôle continu (CC).

Eve DE ROSNY : il s'agit de reports avec un coefficient.

David DECHENAUD : la question est de savoir si la note de contrôle continu est reportée ou pas. Il n'existe pas de règle unique quant au report de la note de contrôle continu pour un étudiant en rattrapage. Lorsqu'un étudiant échoue à une matière composée de contrôle continu et d'un examen final, la note de CC peut soit être conservée, soit être effacée. Cette absence de standardisation crée des situations variables. C'est en lien avec la règle du max. La règle du "max" est une pratique non normalisée qui permet de choisir la meilleure des deux notes obtenues. Tout comme pour le report de la note de contrôle continu, son application varie selon les composantes.

Astride DUMON : ne serait-il pas intéressant de laisser simplement le choix à l'étudiant ? Si, par exemple, on avait une bonne note en

contrôle continu, et qu'on échoue à l'examen final ?

David DECHENAUD : ceci serait la règle du max. Le règlement cadre ne prévoit pas la règle du max, comme obligatoire ou interdite. Ça veut dire que les composantes font le choix. Il faudrait, si on voulait l'imposer, revoir le cadrage.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. **Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT**
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses

Malo WARIN : comment peut-on modifier les règlements sur les absences et les RDE pour les harmoniser à l'échelle de l'université, notamment pour les IUT, où les droits des étudiants sont moindres ? Le cadre réglementaire actuel rend cette harmonisation difficile, car une modification pourrait créer une désunion au niveau national.

David DECHENAUD : on ne touche pas aux règles harmonisées qu'on veut pour l'ensemble de l'établissement, pour être cohérent dans l'établissement. On a harmonisé les règlements, sans modifier les règles nationales. Bien que les BUT puissent avoir des fonctionnements différents, l'objectif est d'harmoniser leurs règlements pour qu'ils respectent tous le cadre de l'université. L'idée est d'assurer que des étudiants comme les élus ou ceux qui ont des raisons gynécologiques bénéficient des mêmes droits partout à l'université. Il s'agit donc de rendre RDE et les MCCC des BUT cohérents entre eux. C'est une mise au point, une précision, qui respecte à la fois les textes nationaux et nos propres règles internes déjà en place.

Benjamin CROSS : si le règlement ne contredit pas les règles de l'UGA, quels points spécifiques clarifie-t-il, ou quels nouveaux détails apporte-t-il ?

Edith CLAVEL : le point spécifique UGA, c'est majoritairement l'assiduité. L'arrêté national sur le BUT exige que la moitié du temps des étudiants soit consacrée à la pratique. Étant donné que cette pratique est essentielle pour valider certaines compétences et qu'elle nécessite souvent une présence physique et l'utilisation de matériel, une certaine assiduité est requise, même en cas d'absence justifiée. Ce point rend le cadre des BUT différent de celui des Licences et Masters. Et donc on a traduit les différents articles de l'arrêté du 6 décembre 2019 pour pouvoir les insérer dans ce cadrage. Cette précision a permis aux trois IUT de l'université d'harmoniser leurs règlements, notamment sur des points comme le délai pour remettre un justificatif d'absence, qui était auparavant différent entre les établissements.

David DECHENAUD : cela a permis de créer un document unique pour tous les BUT, qui précise notamment un volume d'absences autorisées et un délai pour justifier ces absences. Auparavant, les règles variaient d'un département à l'autre, et certains imposaient des délais de justification impossibles. Cette harmonisation assure des règles claires et justes pour tous les étudiants de BUT, tout en tenant compte de l'importance de la présence pour leur formation.

Edith CLAVEL : plus précisément, le BUT fait partie de la refonte de la licence professionnelle, comme le précise l'arrêté du 6 décembre 2019, mais sa structure est différente. C'est pourquoi nous avons voulu lui donner un cadre distinct puisque le BUT est entièrement basé sur l'acquisition de compétences et a un mode de calcul des notes unique. En faisant voter ce cadrage par la CFVU plutôt que par l'IUT seul, nous voulions montrer que le BUT n'est pas une simple affaire interne, mais une formation à part entière de l'université. Notre souhait est qu'il soit reconnu et qu'il prenne sa place dans l'offre de formation de l'UGA, au même titre que les licences et les masters.

Malo WARIN : dans le projet des règles de cadrage BUT, je m'interroge sur cette phrase : « *Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.* » Est-ce que cela ne rentre pas en contradiction avec le congé menstruel ?

David DECHENAUD : non, il n'y a pas de contradiction, et la souveraineté du jury est réglementaire. Les absences pour des raisons spécifiques (congé menstruel, statut d'élue, handicap) sont encadrées par des règles nationales, qui priment sur tout le reste. Pour les autres absences, c'est le jury qui décide, et non l'enseignant. Cette approche est plus juste et garantit une meilleure protection pour l'étudiant.

Astride DUMON : on est d'accord, on n'a pas le droit d'avoir une absence injustifiée ? Mais y a-t-il des tolérances prévues dans le règlement ?

Edith CLAVEL : le règlement fixe un cadre général que chaque unité doit respecter. Dans ce cadre, il y a des tolérances pour les absences injustifiées. Par exemple, à l'IUT 1, un étudiant a droit à cinq absences injustifiées par semestre.

Astride DUMON : cinq journées ou cinq demi-journées ?

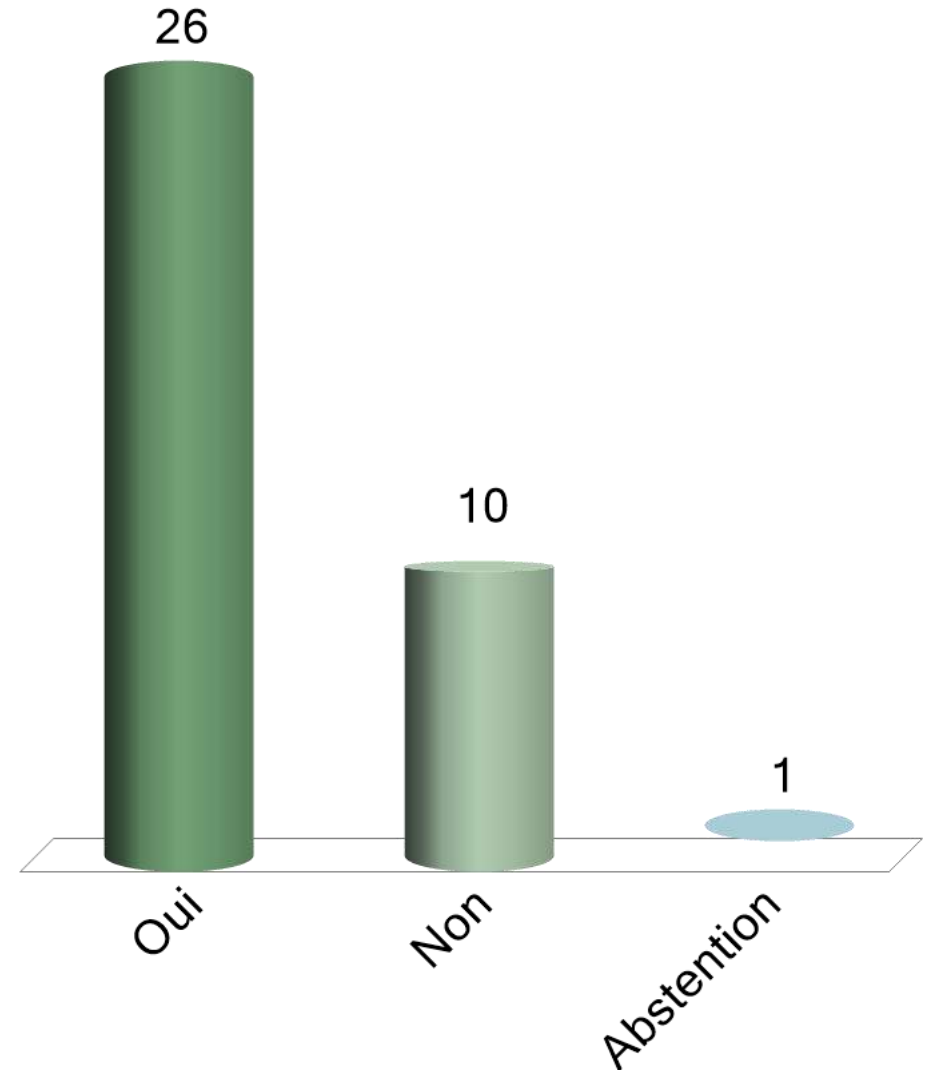
Edith CLAVEL : cinq demi-journées. Au-delà de ce seuil, c'est le jury qui évalue la situation, et non un enseignant seul. Le directeur des études contacte également l'étudiant pour comprendre la situation et, si besoin, lui proposer de l'aide ou un étalement de son parcours. Il n'y a pas zéro absence injustifiée. Il y a une tolérance.

David DECHENAUD : notamment, les étudiants de troisième année de BUT sont toujours en alternance. De ce fait, leur emploi du temps et leur présence ne sont pas gérés de la même manière. Leur statut d'alternant, qui implique un contrat de travail, empêche une évaluation basée sur une présence continue. Et donc, on ne peut pas avoir une appréciation à l'étudiant, ni l'existence de cette particularité pédagogique, de même que l'évaluation par des SAÉ (situations d'apprentissage, d'occupation et d'évaluation).

Edith CLAVEL : le programme de BUT repose sur la pratique en groupe 50 % du temps, notamment via les SAÉ. Ces projets rendent la présence indispensable. L'absence d'un étudiant peut compromettre la réussite et l'apprentissage de tout le groupe, d'où l'importance de l'assiduité.

Approuvez-vous le cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des BUT ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Approbation du cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT

Considérant la demande de cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	26
Voix défavorables	10
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)
12. Questions diverses



**Conseil du pôle
S.mart
(ex-AIP PRIMECA DS)**

Conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)

S.mart Grenoble Alpes est un centre technologique universitaire commun à Grenoble INP - UGA, l'UGA et l'université Savoie Mont-Blanc. Il fournit un support technologique aux activités d'enseignement, de recherche et de valorisation, dans les domaines de la conception et de la production de produits manufacturés.

L'offre de service comprend la mise à disposition des moyens matériels ou logiciels de pointe pour le développement de l'industrie, aussi bien que l'accompagnement et l'expertise autour de l'usage de ces moyens.

Le conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS), convoqué 2 fois par an, doit se réunir au cours de ce premier semestre 2025.

Extrait des statuts :

- un représentant des formations désigné par le conseil des Études et de la Vie Universitaire de Grenoble INP – UGA
- **un représentant des formations désigné par la commission "Formation et vie universitaire" du Conseil académique de l'UGA**
- un représentant des formations désigné par la commission "Formation et Vie Universitaire" du Conseil académique de l'USMB
- un représentant recherche désigné par le Conseil scientifique de Grenoble INP – UGA
- un représentant recherche désigné par la commission "Recherche" du Conseil académique de l'UGA
- un représentant recherche désigné par la commission "Recherche" du Conseil académique de l'USMB"

Présidence du conseil du pôle sera assurée, pour les 2 années à venir, par Grenoble INP – UGA.

Le conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS), convoqué 2 fois par an, doit se réunir au cours de ce premier semestre 2025.

Conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)

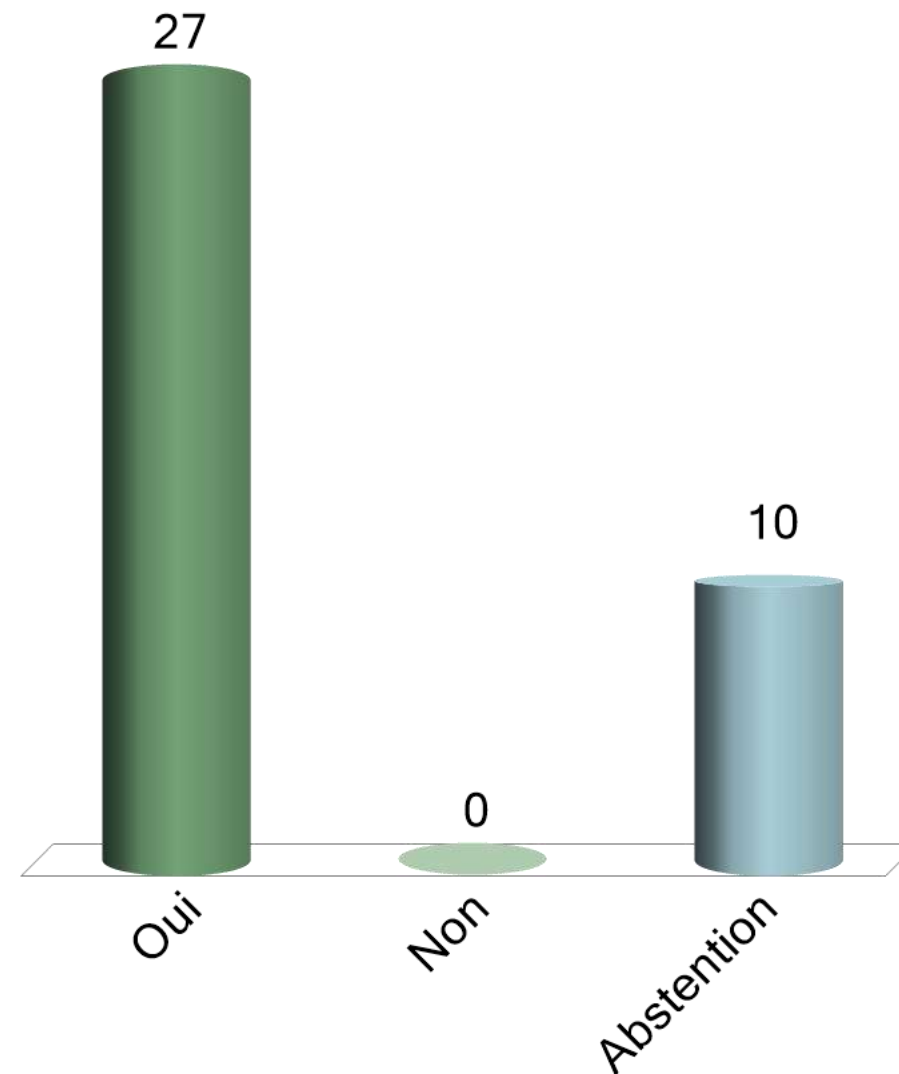
Personnes à désigner

Gilles HENRI

Professeur à l'Université Grenoble Alpes
Directeur de l'UFR PhITEM

Approuvez-vous la désignation de M. Gilles HENRI pour siéger au conseil du pôle S.mart ?

1. Oui
2. Non
3. Abstention



- Délibérations -

Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)

Vu les Statuts du pôle AIP PRIMECA Dauphiné Savoie, délibérés en CA de l'UJF du 22 septembre 2015 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Grenoble Alpes ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement du conseil du Pôle S.mart de l'UGA, il convient de procéder à la désignation d'un représentant des formations pour siéger au sein de ce conseil, désigné par la commission "Formation et vie universitaire" du Conseil Académique de l'UGA ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidatures, aucune candidature n'a été reçue pour représenter les formations parmi les membres de la CFVU ;

Considérant l'ouverture des candidatures aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'UGA, la candidature de Gilles HENRI a été proposée ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Gilles Henri en tant que membre du conseil du Pôle S.mart de l'UGA.

Points d'information

1. Informations du Vice-président Formation
2. Présentation de l'enseignement socle sur la transition écologique pour un développement soutenable en premier cycle, TEDS
3. Présentation du calendrier CFVU 2025/2026

Points soumis à vote

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 27 février 2025
3. Approbation de la création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Approbation de la création du DU Procédés de fabrication des biomédicaments et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Approbation de la création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
8. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes transversales
9. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)

12. Questions diverses

Eve DE ROSNY : j 'ai une question concernant la Commission pédagogique : quand se tiendra-t-elle ?

David DECHENAUD : pour rappel, la commission pédagogique était prévue par les anciens statuts de l'UGA, mais elle ne figure plus dans les nouveaux. Son existence devait être inscrite dans le règlement intérieur de l'université, actuellement en cours de refonte. Aujourd'hui, la commission est incomplète et déséquilibrée. Il serait donc délicat de la réunir pour aborder des sujets importants. Pour cette raison, et en vue de la prochaine accréditation, des groupes de travail seront mis en place.

Ces groupes permettront à des élus et à d'autres volontaires de préparer des sujets avant qu'ils ne soient présentés au CFVU.

La séance est levée à 16h50

Annexes

1. Projet de délibération d'autorisations d'absences gynécologiques pour le public étudiant
2. Relevé de décisions du 27 février 2025
3. Création de mention hors vague LPRO mandataire judiciaire pour la protection des majeurs
4. Changement d'intitulé du parcours de master mention Droit des Collectivités Territoriales : intitulé actuel "Direction et conseil de l'action publique" devient "Droit et conduite de l'action publique"
5. Création du DU PFB et création du DIU Santé et soin, transformation écologique et solidaire
6. Création d'un DU Diploma Legal Studies en EAD
7. ODF des ETC interdisciplinaires
8. RDE et MCCC des composantes transversales
9. RDE et MCCC des formations accréditées des composantes élémentaires hors composante académique
10. Cadrage RDE et MCCC BUT
11. Désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)